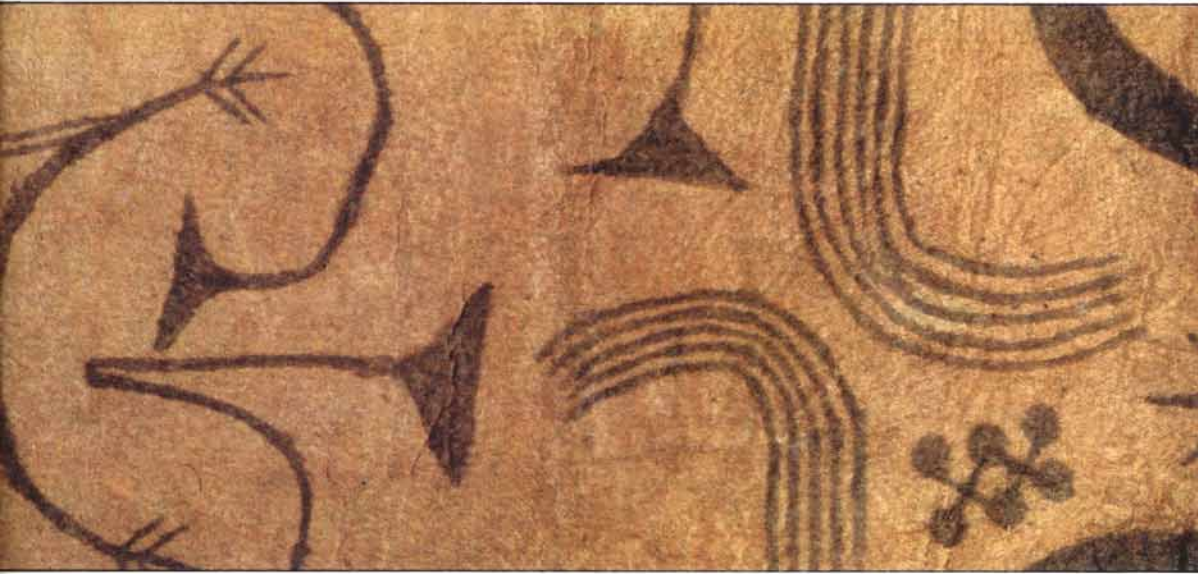




CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT



**CONTRIBUTION À L'ÉTUDE  
DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION  
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE  
1904-1960**

Raymond R. GERVAIS



**CENTRE FRANCAIS SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT  
(CEPED)**  
*Groupement d'Intérêt Scientifique EHESS-INED-INSEE-ORSTOM-PARIS VI*

**CONTRIBUTION A L'ETUDE  
DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION  
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE  
1904-1960**

Raymond R. GERVAIS<sup>1</sup>

LES DOSSIERS DU CEPED N° 23

PARIS, JUILLET 1993

---

(1) Chercheur boursier du Conseil de la Recherche en Sciences Humaines du Canada  
Centre d'études sur les régions en développement, Université McGill  
3715 Peel, MONTREAL, Québec, Canada H3A 1X1  
Téléphone : (514) 398-3507  
Télécopieur : (514) 398-8432

**Raymond R. Gervais**

Contribution à l'étude de l'évolution de la population de l'Afrique Occidentale Française, 1904-1960/ Raymond Gervais.- Paris : Centre français sur la Population et le Développement, 1993.- 50 p. ; 24 cm.- (Les Dossiers du CEPED ; 23).

Directeur de la publication : Francis GENDREAU

Comité de rédaction : Patrick GUBRY, responsable de la collection

Thérèse LOCOH

Jacques VERON

Ce numéro a été dactylographié et mis en forme par l'auteur

© CEPED 1993  
ISBN 2-87762-059-X  
ISSN 0993-6165

## RÉSUMÉ

Dans les années qui ont suivies la constitution de l'Afrique occidentale française, les autorités coloniales françaises ont cherché à mesurer la puissance de leur Empire. Ces dénombrements de populations furent inspirés par un organisme de propagande et de vulgarisation : l'**Office colonial**. La stratégie adoptée de rendre comparable toutes les statistiques de toutes les parties de l'Empire devint, après la Circulaire ministérielle du 15 février 1909, un fardeau insoutenable pour les commandants de cercle. Jusque vers les années 1930, les divers échelons de l'administration en AOF vont tenter de répondre à cette requête émanant du Ministère des Colonies. Les incohérences et de nouveaux besoins en informations statistiques vont imposer les premières tentatives timides de réformes. Mais c'est vraiment pendant et surtout après la Deuxième Guerre Mondiale que de nombreux facteurs vont s'unir afin d'instituer de nouvelles procédures et pratiques. L'arrivée de nouvelles générations de techniciens de la statistique, l'émergence d'une idéologie de la planification et l'expérimentation d'instruments modernes de collecte marquèrent la période avant les indépendances. Cette étude contribue à l'analyse du contexte institutionnel et administratif de la production des statistiques démographiques dans cette région, elle offre sous forme de séries un premier regard sur les résultats de ces dénombrements.

**MOTS-CLÉS : HISTOIRE DÉMOGRAPHIQUE, AFRIQUE DE L'OUEST, AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE, RECENSEMENT, ADMINISTRATION**

## SUMMARY

In the years that followed the creation of French West Africa (AOF), the French colonial administration tried to assess its Empire. These population counts were inspired by the **Office Colonial**, a propaganda agency. The adopted strategy of rendering comparable all statistics from all parts of the Empire, according to the Ministerial Memorandum of February 15th 1909, became an unbearable weight on district officers. Until the 1930s, the different levels of administration tried to meet this request from the Ministry of Colonies. Incoherences in the data and new needs for statistical information imposed the first timid reforms. But it was during and after the Second World War that a number of factors brought about new processes and practices. The rise of a generation of statisticians, the emergence of a planning doctrine, and experiences with modern tools of data collection characterized the period preceding independence. This study contributes to the analysis of the administrative and institutional context of the production of demographic data, it provides in a series form a first look at the results of these counts.

**KEYWORDS : HISTORICAL DEMOGRAPHY, WEST AFRICA, FRENCH WEST AFRICA, CENSUS, ADMINISTRATION**

## AVANT-PROPOS

Les premières étapes de cette recherche de longue haleine furent possibles grâce à une bourse d'excellence de l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française-Les Universités du Réseau d'Expression Française - AUPELF/UREF - en 1992-1993. Stagiaire au CEPED à Paris, nous avons bénéficié de la précieuse assistance de la direction (M. Francis Gendreau) et des appuis techniques (Mesdames Françoise Gubry, Sigrid François, Messieurs Michel François, Patrick Gubry entre autres) de ce Centre. Que toutes et tous soient remerciés.

Afin de faciliter le traitement des données récoltées d'octobre 1992 à mai 1993, le Conseil de la Recherche en Sciences Humaines canadien a accepté de financer la suite de ce projet pour le période de 1993 à 1995.

Les opinions et analyses sont strictement celles de l'auteur.

## SOMMAIRE

<b>Avant-propos</b> .....	4
<b>Introduction</b> .....	6
<b>I : ORIGINES ET OBJECTIFS DES PREMIERES TENTATIVES DE « RECENSEMENT »</b> .....	8
A. Les premières directives de 1904 .....	9
B. La Circulaire Ministérielle du 15 février 1909 .....	14
<b>II : LES RÉSULTATS, LES REMISES EN QUESTION ET LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU COMPROMIS</b> .....	20
A. Autour du recensement métropolitain de 1921 .....	21
B. Les résultats des opérations de « recensement » .....	24
C. La période des réformes : 1929-1945 .....	28
<b>III : DE NOUVELLES ASSISES POUR LA CONNAISSANCE DÉMOGRAPHIQUE</b> .....	31
<b>Conclusions</b> .....	34
<b>Bibliographie</b> .....	35
<b>Annexe</b>	
TABLEAU 2 : POPULATION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE, 1904-1959 .....	40

## INTRODUCTION

Il faut, avec regret, en convenir : l'histoire démographique de l'Afrique subsaharienne colonisée par la France reste largement à faire. Le paysage de ce secteur de la connaissance démographique, en particulier pour l'Afrique occidentale, apparaît comme un terrain en friche dont les zones d'ombre dépassent de beaucoup les zones de lumière. L'administration coloniale française ne vit jamais l'intérêt d'un bilan de son action dans ce domaine ou une mise en forme des séries statistiques qu'elle avait produites <sup>(2)</sup>. Nous nous trouvons probablement confrontés à la rencontre de la frustration de techniciens, statisticiens et démographes, devant une montagne de chiffres dont il est difficile d'établir avec une relative certitude le degré de fiabilité et l'insécurité d'historiens face à des données dispersées exigeant certaines compétences techniques.

Pourtant quelques efforts ont pu être signalés et des instruments de recherche sont maintenant disponibles (voir bibliographie). La diversité des thèmes, rattachés à des sources encore inexploitées, et l'absence d'un corpus cohérent de séries peuvent expliquer en partie l'état embryonnaire de ce domaine de recherche. La cacophonie réelle des chiffres de population du système colonial français tient à quelques caractéristiques d'une grande complexité, requérant une connaissance du fonctionnement intime des divers niveaux d'administration <sup>(3)</sup> et de leur dialectique propre :

— un cloisonnement quasi étanche entre les lieux de pouvoir (le Ministère des colonies par exemple) et les centres de production de savoir (l'Office colonial). L'ensemble du processus de production et de circulation de l'information statistique va souffrir de cette caractéristique, reproduite à tous les échelons, sauf celui du commandant de cercle, ultime et unique producteur d'estimations;

— dès les premières décisions concernant les « recensements », l'acte de compter sera perçu comme une affirmation de pouvoir politique vis-à-vis de la chefferie et

---

(2). Il faut comparer cette situation à l'attitude plus agressive des Britanniques qui financèrent les travaux remarquables de Robert René Kuczynski à partir de 1937-1938. Ces efforts leur valurent les trois volumes-références: **Kuczynski, R. R. *Demographic Survey of the British Colonial Empire*. London : Oxford University Press. 1948 (Réédition 1977).** Trois volumes dont le premier porte sur l'Afrique de l'Ouest. Nous faisons nôtres les remarques de Kuczynski: « A demographer who undertakes to survey the Colonial Empire is in a peculiar position. The basic material, in many cases, is too defective to permit the drawing of final conclusions. (...) The demographer is, therefore, confronted by thousands of reports which submit as facts what are actually reasoned guesses. He finds over and over again a consensus of opinion without any real evidence to support this opinion. » [Volume 1 : p. V]

(3). D'abord l'administration centrale, le Ministère des Colonies, communément appelé « le Département », avec comme on le verra un rôle fondamental accordé à l'Office Colonial ; l'administration des fédérations de colonies, l'Afrique occidentale française par exemple avec à sa tête le Gouverneur général ; les colonies dirigées par un lieutenant-gouverneur ; les cercles, leur administration étant assurée par celui que l'on a pu qualifier d'« empereur sans sceptre ».

des administrés. Lentement, au gré de la consolidation du système d'administration directe, les tournées de recensement participeront à la « mystique » de l'administration d'outre-mer. Conséquence logique de cette situation : instruments de contrôle politique plutôt qu'éléments d'une connaissance administrative, les « recensements » auront un statut ambigu dans la pensée des commandants de cercle;

— la disproportion entre les exigences des niveaux supérieurs de la hiérarchie et les moyens très limités des niveaux inférieurs produisirent des effets pervers sur le contenu des flux d'information du système. Devant l'absurdité de la situation, les commandants de cercle et quelques (rares) lieutenant-gouverneurs de colonies n'auront d'autres recours possibles que les effets de langage (pour la description des opérations de dénombrement, par exemple) ou l'apparente subordination des comportements, i.e. donner l'impression que l'on respecte les directives. En contrepartie, les échelons supérieurs, devenus prisonniers de cette logique des exigences extravagantes, ne purent que donner l'impression de croire aux estimations (ou de taire leur scepticisme lors des moments de lucidité), croyance suffisante pour les amener à rendre publics les chiffres et à asseoir des projets et programmes sur leur fiabilité.

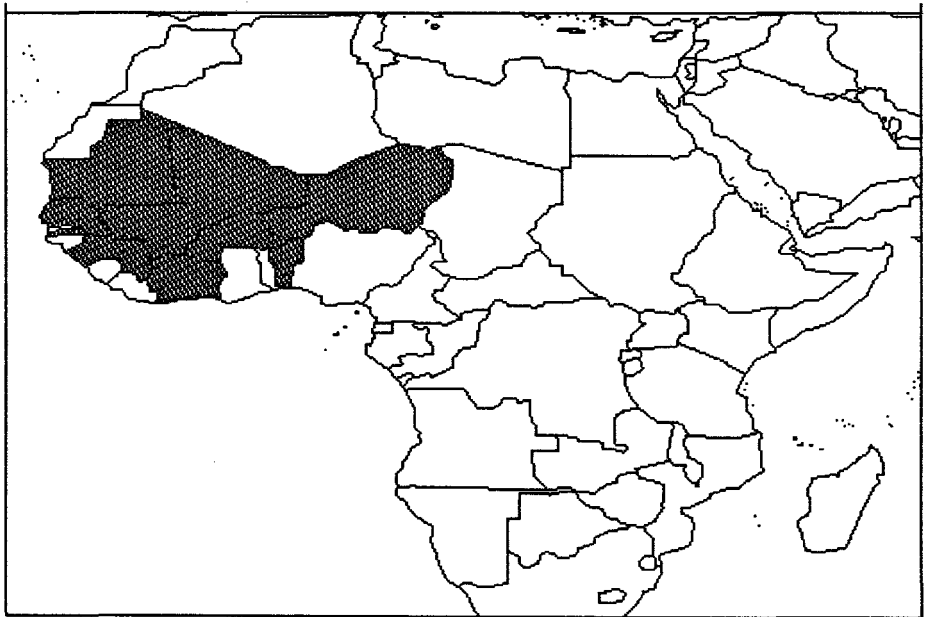
Cette étude ne peut prétendre répondre à toutes les questions. Il s'agit d'aborder l'analyse du cadre politique et administratif de production des « recensements » de l'Afrique occidentale française et d'examiner d'un oeil critique les résultats généraux (4). En confrontant et en réconciliant le récit des décisions sur les « recensements », qui ont été largement oubliées dans l'historiographie coloniale, et l'analyse des produits de ces opérations, nous espérons faire oeuvre d'historien et de démographe afin de lever les clivages stériles. La première section présente les origines de cette préoccupation face au dénombrement des populations de l'Empire. La seconde, tout en décrivant les mutations perceptibles après la Première Guerre Mondiale et les débats de l'entre-deux-guerres, présente l'ensemble des estimations de la population de l'AOF de 1904 à 1959. La dernière section décrit brièvement la marche vers l'indépendance. Nous avons voulu mettre au coeur de notre exposé (plutôt qu'en annexe) ce tableau d'estimations de la population car cette forme d'exposition colle mieux aux rapports dialectiques entre l'attente des autorités et les réalités.

---

(4). A cette étape de notre recherche, qui rappelons-le, n'en est qu'à ses débuts, il nous a été possible de retrouver environ 425 tableaux démographiques (à divers degrés de précision) pour l'AOF et les colonies du groupe. Rappelons que cet ensemble de colonies incluait: Mauritanie, Sénégal, Soudan français (actuel Mali), Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey (actuel Bénin), Niger (voir la carte). Cette étude ne portera que sur les tableaux synthétiques concernant l'AOF.

## I. ORIGINES ET OBJECTIFS DES PREMIERES TENTATIVES DE « RECENSEMENT »

La formation d'ensembles regroupant plusieurs colonies, comme l'Afrique occidentale française, sous la responsabilité d'un ministère des colonies (datant du 20 mars 1894) eut comme conséquence, parmi d'autres, la création d'une administration régionale (dans ce cas à Dakar) chargée de relayer les directives de l'administration centrale. La centralisation du système de décision complétée par les exigences sévères imposées par la législation coloniale en matière de fiscalité <sup>(5)</sup> ont modelé le fonds et la forme des informations démographiques générées par le système colonial français.



**L'Afrique occidentale française**

---

(5). La législation imposait le principe général de l'autosuffisance financière des colonies, concrètement donc les colonies ne devaient rien coûter à la Métropole. La répartition des sources de revenus donnait au Gouvernement Général les revenus du commerce extérieur et aux gouvernements locaux les revenus de l'imposition des administrés, i.e. l'impôt de capitation. On trouvera de précieuses indications générales sur la centralisation de l'administration française dans : **Legendre, P.** *Histoire de l'administration de 1750 à nos jours*. Thémis. Manuels juridiques, économiques et politiques. Paris : Presses Universitaires de France, 1968. Le chapitre II du titre II, intitulé « *La projection coloniale* », donne une idée du sens que donne cet auteur à l'expérience coloniale.

Motivés par des aspirations radicalement différentes, les divers échelons de l'administration vont, jusque dans les années trente, élaborer tant bien que mal des stratégies afin de surmonter les contradictions dans ce domaine. En effet à Paris, il apparaît très clairement dès 1904 que la production de chiffres (de population, de commerce, de finances, etc.) sera requise par des groupes de pression coloniaux, en l'occurrence l'Office colonial, et que les objectifs visés sont intimement liés à la justification « statistique » de l'Empire. Dans les diverses colonies, il est apparu vital que soient inventoriées les sources de richesse que constituaient les contribuables indigènes; on organisa des « recensements » d'abord numériques puis nominatifs. Il fallut attendre le tournant des années trente pour que l'administration régionale, i.e. le Gouvernement Général de l'AOF, se situe véritablement par rapport à ces opérations de collecte.

### A. Les premières directives de 1904

La première indication d'une volonté d'organiser un « recensement » de toute l'AOF apparaît dans un échange de correspondances entre le Ministre des colonies et le Gouverneur Général de l'AOF en 1904. L'analyse de cet échange est centrale à notre propos puisqu'on y retrouve immédiatement tous les protagonistes et leurs motivations. Le 27 juillet 1904, le Ministre de l'époque Gaston Doumergue fait parvenir à Merlin, Gouverneur Général de l'AOF, les directives pour l'organisation de ces opérations :

« A différentes reprises l'administration a été saisie de demandes de renseignements sur l'importance de la population des Colonies françaises. Si certaines Colonies m'ont envoyé les résultats des recensements qu'elles avaient effectués, il en est d'autres, au contraire, pour lesquelles le Département ne possède aucune donnée. J'ai pensé qu'il était absolument urgent de faire cesser cet état de choses, la connaissance du mouvement de la population étant un élément des plus nécessaires à posséder pour juger de l'état économique d'un pays. Et dans ce sens estimant qu'il a aurait intérêt à publier annuellement les statistiques de la population je vous envoie ci-joint 12 modèles de tableaux dressés par le Service de Statistique de l'Office Colonial, après avis du Conseil Supérieur de Statistique. » <sup>(6)</sup>

---

(6). Archives Nationales du Sénégal, Immeuble administratif, Boulevard Roume, Dakar (ANS) dossier 22G-19 : Lettre du Ministre des Colonies [Gaston Doumergue] à M. le Gouverneur Général de l'AOF [Merlin], 27 juillet 1904. Merlin fit remarquer au Ministre dans sa réponse (12 septembre 1904) qu'il avait déjà pris l'initiative de demander, dans sa lettre datée du 20 avril 1904, aux Lieutenants-Gouverneurs d'organiser des recensements : « Tout en laissant aux Lieutenants-Gouverneurs le soin de prendre des mesures de détail nécessaires pour mener à bien ce travail, je leur ai cependant donné des directions d'ensemble qui se trouvent concorder avec celles contenues dans votre dépêche du 27 juillet dernier. » [Même dossier]

Quelques points peuvent déjà attirer notre attention. Premièrement, savoir démographique et propagande se confondent dans l'esprit de l'administration centrale. On veut d'abord répondre à des questions de l'extérieur sur l'état de la puissance de l'empire. Deuxièmement, l'adéquation population-économie semble étrangement héritée des économistes mercantilistes. En effet, ces économistes du XVIII<sup>ème</sup> siècle avaient établi une adéquation directe entre la puissance de l'État et l'importance numérique de la population d'un Royaume. Il faut noter, finalement, les interventions de deux organismes, dont l'un au moins (Office colonial) a un rôle fondamental dans la détermination des stratégies de collecte.

Créé officiellement par décret du 14 mars 1899, l'Office colonial avait pour objet (7) :

- « 1<sup>o</sup>) De centraliser et de mettre à la disposition du public les renseignements de toute nature concernant l'agriculture, le commerce et l'industrie des Colonies françaises;
- 2<sup>o</sup>) D'assurer le fonctionnement d'une exposition permanente du commerce colonial. »

Proche parent de l'Imperial Institute de Londres, l'Office relevait du Ministre des Colonies tout en étant géré par un Conseil d'administration groupant les intérêts économiques des groupes coloniaux. Instrument de propagande orienté vers les investisseurs potentiels et, accessoirement, le grand public, l'Office eut aussi à s'occuper des commandes et achats des colonies dans la Métropole. Après 1919, l'Office se scinda en Agence économique de chaque fédération de colonie. En 1904 et de nouveau en 1909, l'Office fut le défenseur efficace de perspectives globales dans le secteur des statistiques, prônant l'uniformisation et la comparabilité des données coloniales à des fins de présentation dans des annuaires (8).

Le Conseil Supérieur de la Statistique avait été créé par décret de 19 février 1885 afin de servir d'organe consultatif au Ministre de Commerce en matière de

---

(7). Voir notamment: **Conseil international des Archives**. Volume 3 : *Sources de l'histoire de l'Afrique au Sud du Sahara dans les Archives et Bibliothèques françaises. I : Archives*. Zurich : Inter Documentation Company, 1971, p. 537-538 ; les rapports annuels de l'Office colonial dont celui de 1905 : **Ministère des Colonies. Office colonial. Rapport du directeur au Conseil d'administration et au Conseil de perfectionnement sur l'ensemble du service pendant l'exercice 1905**. Melun : Imprimerie Administrative, 1906 qui reproduit le décret de création du 14 mars 1899 et Cayla, L. *Des offices coloniaux. Documentation et propagande*. Paris : Marcel Rivière, 1908. (Librairie des Sciences Politiques et Sociales).

(8). Pour un exemple voir : **Ministère des Colonies. Office Colonial. Statistiques de la population dans les colonies françaises pour l'année 1906 suivies du relevé de la superficie des colonies françaises**. Melun : Imprimerie Administrative. 1909.

statistiques<sup>(9)</sup>. Composé de représentants de plusieurs ministères, il était appelé à se prononcer sur nombre de problèmes importants : le choix des sources, des méthodes, des cadres, des questionnaires et des programmes soumis par les administrations afin d'assurer leur uniformité; le mode de présentation de l'Annuaire Statistique de France; les projets de publication de statistiques nouvelles; d'entretenir des rapports avec l'étranger; l'organisation d'une bibliothèque de statistique internationale; les questions relatives à l'enseignement de la statistique en France. Le Conseil fut actif dans la création de l'organisme central de production des statistiques en France, la Statistique Générale de la France, par le décret du 14 août 1907<sup>(10)</sup>. Il intervint à quelques reprises dans l'histoire de la statistique coloniale, en particulier pendant les grandes mutations suite à la Deuxième Guerre Mondiale.

L'initiative donc de la mise en place d'un système de statistiques coloniales revint à des organismes soit consultatif soit de propagande. Le processus semble avoir largement échappé, volontairement ou non, aux fonctionnaires de l'administration centrale de la Direction des Affaires Politiques ou des Affaires Economiques. Cette constatation eut des effets non négligeables.

La position que l'on ne peut que qualifier d'« idéaliste » de l'Office colonial, du Conseil Supérieur de la Statistique et, par complaisance, du Ministère des Colonies, ne pouvait qu'être soulignée (à demi-mot comme il sied bien aux échanges entre niveaux différents de la hiérarchie administrative) par Merlin. Dans cet échange de 1904, on retrouve ce qui deviendra un leitmotiv des rares déclarations faites au sujet des stratégies de collecte d'informations démographiques décidées à Paris :

« Je ne dois cependant pas vous laisser ignorer l'impossibilité pour l'administration de nos colonies d'Afrique de remplir certains des tableaux, notamment ceux relatifs à la population indigène. Dans ces

---

(9). Marietti, P.-G. *La statistique générale de France*. Rufisque : Imprimerie du Gouvernement, 1947, p. 173-189 et *Statistique générale de la France, Historique et travaux de la fin du XVIIIe siècle au début du XXe avec 103 tableaux graphiques relatifs aux travaux les plus récents*, Paris : Imprimerie Nationale, 1913.

(10). Des organismes, aux destins complexes, avaient certes précédé la création de la **Statistique Générale de la France**, mais c'est en 1907 que se met en place une structure complète et cohérente. Cette arrivée tardive d'un tel instrument explique probablement sa relative absence dans le champ « exotique » de la statistique coloniale. En effet il n'existe aucune indication claire d'une implication active, technique ou autre, de la Statistique Générale de la France dans la production ou l'analyse des données coloniales et ce jusqu'à la création l'INSEE en 1946. En complément des références de la note 10, voir dans la bibliographie : Dupâquier, J. et M., 1985 ; Dupâquier, J. et M., 1985 ; Dupâquier, J., et R. Le Mée, 1988 ; Dupâquier, J., et A. Drouard, 1988 ; plusieurs contributions de la remarquable collection de textes *Pour une histoire de la statistique*, Paris : INSEE/Economica, 1987 sont à verser au dossier: Croze, M. Les statistiques démographiques, vol. 2 : 21-34 ; Desrosières, A., J. Mairesse, et M. Volle. Les temps forts de la statistique française depuis un siècle, vol. 1 : 509-517.

vastes régions de l'intérieur gagnées depuis peu à notre influence, encore imparfaitement connues et qui commencent à peine à être dotées d'une organisation administrative, très simple du reste, il n'existe ni état civil, ni aucun moyen même d'information qui permette de recueillir sur les populations qui composent ces pays neufs les indications contenues dans ces tableaux. Comment [sic, manque un verbe] pour les provinces de l'arrière-pays récemment soumises à notre volonté la répartition de la population en hommes et en femmes, en garçons et filles, le nombre des enfants de moins de quinze ans, celui des décès, des mariages, des divorces ? [...] Aussi en transmettant aux Lieutenants-Gouverneurs et à notre Délégué Permanent à Kayes un certain nombre de tableaux que vous nous avez adressés je n'ai pu que leur laisser le soin d'examiner dans quelle mesure il pourrait être favorable à l'établissement de ces statistiques selon les indications de l'Office Colonial. » <sup>(11)</sup>

Aux objections déjà soulevées par le Gouverneur Général, on ne manquera pas d'ajouter une difficulté supplémentaire de taille : la périodicité (annuelle) rapprochée de ces « recensements ». En effet, dans l'état actuel de nos connaissances, aucun Lieutenant-Gouverneur de colonie sauf celui du Sénégal, Camille Guy, ne fera un usage aussi marqué de la langue de bois bureaucratique pour se distancier de l'esprit et de la pratique (imposée) des requêtes de l'Office colonial :

« Il y a lieu tout d'abord d'observer que le travail imposé aux Colonies est plus considérable que celui qui est fait en France pour la même matière. Dans la Métropole, en effet, il n'est procédé au recensement de la population que tous les cinq ans. Pour obéir aux instructions ministérielles, il sera nécessaire de procéder dans des conditions plus difficiles que celles qui se rencontrent en France, à un dénombrement tous les ans. Or, cette opération, en raison de sa longueur, présente un grand nombre d'inconvénients parmi lesquels je ne citerai que les charges qui incombent de son chef tant au budget local qu'aux budgets communaux et l'obligation de distraire chaque année les administrateurs de leurs occupations en vue d'un travail qui, pour être convenablement fait, demande qu'on y consacre tout son temps. Toutefois, l'Administration locale ne manquera pas de s'employer le plus qu'elle pourra à suivre au plus près les instructions ministérielles. Pour entrer dans les vues du Département, des ordres seront donnés pour que le recensement auquel il a été procédé cette année et qui va être incessamment terminé, soit tenu à jour aussi exactement que possible, tout au moins en ce qui concerne les européens et assimilés et les habitants vraiment

---

(11). ANS 22G-19: Lettre du Gouverneur Général de l'AOF à M. le Ministre des Colonies, 12 septembre 1904. [Minute, non-signée, mais Merlin était Gouverneur Général de l'AOF]. A noter que ce dossier ne contient plus les modèles de tableaux suggérés par les lettres de Doumergue et de Merlin. De toute façon, nous retrouverons une approche identique lors de l'émission de la Circulaire ministérielle de 1909, voir tableau 1.

sédentaires des communes constitués et des escales. En ce qui a trait aux indigènes, principalement dans les escales de la voie ferrée et du fleuve, il sera bien difficile de quelque temps encore de répondre avec exactitude, même approximative, à tous les renseignements demandés. Aucun effort [sic] ne sera cependant épargné pour donner annuellement les indications dans la mesure indiquée. » <sup>(12)</sup>

Ces citations montrent bien le clivage s'installant entre les divers centres de décision de la hiérarchie administrative coloniale. Le Ministère des colonies laissait l'initiative à l'Office colonial dans ce domaine, Office qui n'était qu'un organe de gestion et de diffusion d'informations. Cette décision, lourde du poids du Ministère dans le fonctionnement de l'Empire, pesa d'autant plus lourdement qu'elle ne tenait en rien compte du terrain et des réalités techniques propres à des opérations de recensement. Les instances inférieures, administration régionale, administration locale et commandement de cercle, ont réagi avec les seules armes à leur disposition : l'inertie, les effets de langage, la langue de bois, etc. <sup>(13)</sup>. Ces armes furent redoutables lorsque couplées, précisément, aux réalités de terrain : absence de budget et de personnel, bas niveau des compétences techniques, isolement... Il fallut bien des circulaires du Ministre, du Gouverneur Général et des Lieutenant-Gouverneurs avant de pouvoir assister au processus d'intériorisation de ces pratiques de dénombrement; néanmoins ces « recensements » furent réappropriés par des administrateurs afin de servir leurs fins et leurs besoins. Car il apparaît dès le départ que l'on assignait en haut lieu un objectif de propagande à ces opérations de comptage, coûteuses en temps et en hommes. Le commandant de cercle se laissa convaincre que la tournée de recensement pouvait être un acte politique susceptible d'asseoir son pouvoir dans la région. Finalement chaque niveau du pouvoir impérial put voir dans les « recensements » ce qui lui était utile.

Cette situation, fort complexe, eut des répercussions fondamentales sur la méthodologie et le statut scientifique des « recensements ». On aura remarqué notre réticence à reprendre sans précaution le terme de « recensement », d'où l'usage des guillemets. En simplifiant <sup>(14)</sup> et très concrètement, les « recensements » coloniaux furent des dénombrements d'abord numériques puis nominatifs exécutés selon des calendriers aléatoires en fonction des disponibilités de temps et de personnel. Ne respectant ni la règle de l'exhaustivité, ni celle de la simultanéité, ils furent très souvent agrégés, sans critique préalable, afin de devenir les estimations annuelles

---

(12). ANS 22G-19 : Lettre du Lt-Gouverneur du Sénégal [Camille Guy] à M. le G. Général de l'AOF [Merlin], 29 septembre 1904.

(13). Nous avons abordé ailleurs ces réalités : « Statistiques, langage et pouvoir dans la société coloniale », *Annales de démographie historique*, 1987 : 57-65.

(14). Seule une approche monographique par colonie et même par cercle pourra mieux nous informer de la diversité des pratiques.

qu'exigeait le pouvoir supérieur. Le passage du dénombrement numérique, simple liste de villages pour lesquels on trouve des estimations de la population, au dénombrement nominatif, liste des noms des chefs de ménage avec leurs dépendants et quelques variables jugées importantes, se fit lentement et non sans quelques flottements, comme en témoignent les rapports de l'Inspection Générale des Colonies (15). La mutation, nécessaire à l'ancrage des contrôles, fait passer le système de collecte d'informations démographiques d'une liste appauvrie à l'ébauche d'un vrai recensement, moins la simultanéité, avec accès, dans les meilleurs cas, à une information qualitativement enrichie.

Le processus d'intériorisation des dénombrements par les instances de réalisation passait aussi par la diversification des finalités de ces instruments d'administration. Comme le système colonial devenait plus complexe et que les exigences s'accroissaient, les dénombrements se virent assigner des objectifs plus nombreux. Outre les fins individuelles du commandant, les dénombrements étaient plus généralement nécessaires :

- au contrôle des populations;
- aux rôles d'impôts;
- aux listes de conscrits après 1913;
- aux rôles de prestation;
- aux services des grandes endémies;
- aux recrutements de travailleurs;
- à la détermination des quotas de production des cultures vivrières ou d'exportation.

Alors, lorsque tous eurent pris conscience de son caractère central, les dénombrements devinrent une partie fondamentale de la vie administrative des colonies.

## **B. La Circulaire Ministérielle du 15 février 1909**

Les grandes mutations décrites ne doivent pas nous détourner du quotidien des événements. Cinq années plus tard, et en lien direct avec la circulaire de 1904, le Ministère des Colonies poursuivit ses efforts d'harmonisation et d'uniformisation par les instructions de 1909. Ces instructions, liées à la circulaire ministérielle du 15 février 1909, imposèrent la forme des collectes de statistique, dans toutes les sphères d'activité, pour toutes les colonies et pour la période de 1909 au milieu des années trente (dans le cas de l'AOF). Peu loquaces pour tous les aspects méthodologiques, les instructions ont par contre largement imposé les modèles de

---

(15). Véritable sujet d'affrontement entre les administrateurs locaux et leurs supérieurs, le dénombrement colonial fut l'objet de bien des malentendus puisque les commandants de cercles ne furent jamais systématiquement astreints à présenter leur méthode de collecte. Les témoignages les plus fiables nous viennent de l'Inspection Générale des Colonies, instance de contrôle du système colonial, chargée d'assurer le respect des directives et circulaires. Ces rapports se trouvent maintenant au Centre des Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence.

tableaux à faire remplir par les directions et services locaux. Le tableau 1 synthétise ces informations.

D'entrée en jeu, la circulaire, signée par le Ministre Milliès-Lacroix, présentait les enjeux :

« Mon Administration attache, vous le savez, le plus grand prix à l'envoi régulier des documents statistiques sans lesquels elle ne saurait se rendre compte du développement économique de nos possessions. D'autre part, il est indispensable pour établir des comparaisons et faire des rapprochements, que les documents que vous êtes appelés à fournir à ce sujet présentent le plus d'homogénéité possible dans la forme et dans le fond. » <sup>(16)</sup>

Le ton et l'esprit reflétaient les préoccupations de l'Office colonial <sup>(17)</sup>. Aux tonalités mercantilistes, on peut aussi identifier une conception bien pré-keynesienne du développement économique.

L'orientation donnée aux instructions, en tête de chaque chapitre, indique sans ambiguïté que l'objectif poursuivi était la production de tableaux pour leur publication et non la mise en place d'un système d'information statistique fiable et crédible. Les auteurs ont sciemment escamoté l'étape essentielle de l'apprentissage méthodologique des individus et des institutions. Par exemple, les Instructions Générales (p. 3-4) en quelques dix courts paragraphes ne comportent aucun conseil sur les méthodes ou moyens à mettre en oeuvre pour la réalisation de l'objectif. L'« oubli » apparaît flagrant au paragraphe 5 :

« Toutes les statistiques annuelles, trimestrielles ou semestrielles devront être accompagnées de rapports les commentant et insistant plus particulièrement sur la cause des différences en plus ou moins d'une période à l'autre. Ces rapports destinés à la publication devront présenter la situation économique de la colonie aussi exactement que possible. »  
(p. 3)

---

(16). **Ministère des colonies. Office colonial. Instructions pour l'établissement des statistiques des colonies françaises. (Circulaire ministérielle du 15 février 1909).** Melun : Imprimerie administrative, 1909, p. VII.

(17). Comme il ressort de la lecture des rapports annuels que l'Office adressait au Ministère ; la volonté de pousser à l'uniformisation y est très présente. On peut donner comme exemples les discussions sur les statistiques de navigation in : **Ministère des Colonies. Office colonial. Rapport du directeur au Conseil d'administration sur l'ensemble du service pendant l'exercice 1903 (Séance du 22 janvier 1904).** Melun : Imprimerie Administrative, 1904, p. 29. Il est important de noter qu'en l'état actuel de la documentation, il nous a été impossible de retrouver les documents (correspondances, rapports, commentaires et autres) nous permettant de reconstituer les dynamiques à l'oeuvre dans la rédaction des deux circulaires, surtout celle de 1909, centrale à notre propos. Des recherches plus intensives pourront peut-être modifier ce bilan.

Au chapitre 12 (Statistiques de population), la situation est identique et les instructions (paragraphe 91 à 108, p. 139-142) se limitent à présenter brièvement le contenu des tableaux requis en ajoutant quelquefois des définitions dont le flou étonne l'analyste contemporain :

« On entendra par population européenne toutes les populations de race blanche ou assimilés qu'elles soient nées en Europe ou non. » (parag. 93)

« On entend par race non européenne toutes les populations qui ne sont pas de race blanche. » (parag. 104)

**Tableau 1 : Description des tableaux sur la population prescrits par la Circulaire ministérielle du 15 février 1909.**

Numéro	Titre	Caractéristiques principales	Variables de classement
LIII	Tableau récapitulatif de la composition de la population	Européens Indigènes Métis	Origine, sexe Enfants de moins de 15 ans (par sexe)
LIV	Tableau récapitulatif de la population des principales villes	Par ville Européens Métis Autres races	Origine (Français ou étrangers)
LV	Tableau récapitulatif de la population européenne	Par divisions administratives	Origine, sexe groupes d'âge
LVI	Tableau récapitulatif des naissances dans la population européenne	Par caractéristiques des parents : Français, étrangers, indigènes ou métis	Situation des enfants (légitimes ou illégitimes, morts-nés) et sexe
LVII	Tableau récapitulatif des décès de la population européenne	Par divisions administratives	Sexe et groupes d'âges
LVIII	Tableau récapitulatif des mariages dans la population européenne	Par caractéristiques des partenaires : Français, étrangers, indigènes ou métis	Age des partenaires
LIX	Tableau récapitulatif des divorces dans la population européenne	Par durée du mariage	Agés des partenaires
LX	Statistiques par profession dans la population européenne	Par divisions administratives et statut (chefs ou isolés; employés ou ouvriers)	Secteurs et sous-secteurs d'activités; origine et sexe
LXI	Tableau récapitulatif de la population étrangère européenne	Par nationalités	Sexe et enfants de moins de 15 ans
LXII	Tableau récapitulatif de la migration française et étrangère dans la population européenne	Par nationalités	Arrivées, départs, sexe et enfants de moins de 15 ans

LXIII	Tableau récapitulatif de la population non blanche	Par divisions administratives	Statut légal (sujet français, sujets étrangers), "races", sexe et enfants de moins de 15 ans
LXIV	Tableau récapitulatif des naissances dans la population non blanche	Par divisions administratives	Statut légal (sujet français, sujets étrangers), sexe et enfants de moins de 15 ans
LXV	Tableau récapitulatif des décès dans la population non blanche	Par divisions administratives	Statut légal (sujet français, sujets étrangers), sexe et enfants de moins de 15 ans

---

**Source : Ministère des Colonies. Office colonial. *Instructions pour l'établissement des statistiques des colonies françaises (Circulaire ministérielle du 15 février 1909)*. Melun : Imprimerie Administrative, 1909: Chap. 12.**

La complexité des tableaux requis par la circulaire de 1909, apparente au tableau 1 ci-dessus, n'a pas échappé aux critiques sévères d'un statisticien ayant longtemps travaillé dans les territoires d'outre-mer, Albert Ficiatier :

« Pourtant, à l'instigation de M. Milliès-Lacroix, ministre de Colonies, une circulaire de février 1909 avait prescrit des instructions copieuses et impératives sur les statistiques à fournir au département, par les services administratifs et techniques des colonies françaises, concernant tous les domaines (population, productions agricoles, animales, forestières, minières, transports et navigation, travaux publics, commerce extérieur, finances publiques, enseignement, justice, santé publique, etc.). La circulaire constituait à elle seule un monument de plusieurs centaines de pages et prévoyait soixante-cinq types de tableaux. Le modèle et le cadre de ceux-ci étaient fixés avec un luxe de détails ainsi que la périodicité à respecter pour leur fourniture. Ils devaient constituer la partie chiffrée des rapports annuels d'activité des services. La seule

chose qui n'était pas prévue, dans ce document démentiel, c'était de savoir comment de tels tableaux, fabriqués a priori de Paris, pouvaient être remplis et par qui. » <sup>(18)</sup>

Quoique le statisticien soit en droit de trouver qu'un tel document relève de la démence, l'historien doit en revenir aux faits : les instructions de 1909 furent suivies, les tableaux (aux lignes et colonnes innombrables) furent produits annuellement et ce sans grande opposition, semble-t-il. Il fallut attendre le milieu des années trente avant d'assister à l'étape suivante du processus d'intériorisation, i.e. la modification de la forme des tableaux afin de mieux coller aux réalités locales.

---

(18). Ficatier, A., 1981, p. 5 et le même, 1987, p. 840.

## II : LES RÉSULTATS, LES REMISES EN QUESTION ET LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU COMPROMIS

L'imposition par Paris de nouveaux modèles de tableaux ne fut pas sans poser de graves problèmes aux divers services et directions du Gouvernement Général de l'AOF à Dakar <sup>(19)</sup>. En effet, le Gouverneur Général avait tenté en 1908 « de grouper en une publication d'ensemble annuelle, les résultats accusés par les différentes statistiques » et ce « afin de permettre à tous ceux qui s'intéressent aux choses coloniales de suivre, dans tous ses détails, le développement de nos possessions de l'Afrique Occidentale Française et les progrès de l'organisation administrative de ces pays » <sup>(20)</sup>. L'analyse détaillée à la fois du contenu des deux séries de tableaux (faite par Guyon) et des rapports de force inhérents à leur production (faite par le chef de Bureau des Affaires Economiques) prouve que l'on avait conscience à Dakar, qu'en dernière instance, il faudrait donner pleine satisfaction à Paris :

« Toutefois, avant d'entrer dans le détail des différences que j'ai relevées, je crois devoir exprimer l'opinion qu'il n'y a pas lieu de demander au Département de modifier ses formules. Une demande dans ce sens n'aurait aucune chance de succès. [...] Il est donc certain, dès maintenant, que le Département après avoir prescrit des modèles uniformes, généraux à toutes les colonies françaises, ne consentira pas à modifier leur contexture pour l'Afrique Occidentale Française seulement. En acceptant la mesure proposée il détruirait l'uniformité et l'homogénéité que son administration cherche à établir depuis plusieurs années. Il peut donc

---

(19). En témoigne la note du 5 juillet 1909 signée de Guyon, Chef du Service de l'Administration Générale, comparant les statistiques dites ministérielles (Circulaire ministérielle de 1909) et les statistiques de la « Situation générale de l'A.O.F » (Circulaire du Gouverneur Général de l'AOF du 12 juillet 1908) in ANS 22G-21 : Statistiques générales destinées à l'Office colonial: instructions, circulaires, correspondances. 1909-1915.

(20). La circulaire se trouve in ANS Série B : Correspondances de la Direction des Affaires Politiques, dossier 11: du 29/06/1908 au 7/10/1908 et est signée Liotard, Gouverneur Général p.i. La première édition de cette publication d'ensemble annuelle fut: **Afrique occidentale française. Gouvernement de l'Afrique occidentale française. Situation générale de l'année 1907.** Gorée : Imprimerie du Gouvernement Général, 1908.

n'être question que de modifier les tableaux de la Situation Générale ou de les maintenir tels qu'ils sont actuellement. » <sup>(21)</sup>

Restait donc aux administrateurs la responsabilité de s'exécuter, plutôt mal que bien, puisqu'il fallut attendre la période après la Première Guerre Mondiale avant d'assister au premier bilan et à une tentative (avortée) de réforme.

#### A. Autour du recensement métropolitain de 1921

Il revint à Albert Sarraut, Ministre des Colonies et grand propagandiste de la « mise en valeur des colonies », de relancer le débat sur les recensements et leur rôle. A l'occasion de l'envoi de la circulaire du Ministre de l'Intérieur annonçant le recensement de 1921, il émit sa propre circulaire <sup>(22)</sup> attirant l'attention de Gouverneurs Généraux sur « l'intérêt d'un dénombrement général » afin de « tirer parti des richesses » que renfermait l'Empire et dès lors d'aider la Métropole dans son « oeuvre de relèvement » « oeuvre dont [ils connaissaient], et l'étendue et les difficultés ». Sorte d'annonce du mot d'ordre lancé quelques années plus tard (« Faire du Noir ») par Carde alors Gouverneur Général de l'AOF, Sarraut redéfinit certains paramètres de l'idéologie coloniale en préconisant le développement du « premier élément de la productivité : la population ». Les pénuries de personnel et certaines caractéristiques du terrain lui semblaient des contraintes que les autorités se devaient de surmonter.

---

(21). Note pour le Chef-Adjoint du Cabinet du Gouverneur Général. Dakar, le 5 août 1909, a/s des statistiques annuelles de la "Situation générale" signée (signature illisible) par le chef de Bureau des Affaires Economiques. En écho voici l'avis de Guyon:

« L'adoption pure et simple pour la "Situation Générale de l'Afrique Occidentale Française", des modèles proposés par l'Office Colonial, aurait, peut-être, quelques inconvénients. Ces modèles, en effet, sont, sur certains points, moins complets que ceux du Gouvernement Général, trop précis et trop détaillés, au contraire, en d'autres endroits, pour qu'il soit, à mon avis, possible à des Colonies tout récemment organisées d'en remplir le cadre. »

Les deux notes se trouvent dans ANS 22G-21 : Statistiques générales destinées à l'Office colonial: instructions, circulaires, correspondances. 1909-1915.

(22). ANS 22G 75 (132). Recensement démographique du groupe. Correspondances et instructions. 1927-1937 : Circulaire du Ministre des Colonies, A. Sarraut, datée 21 février 1921, [no. 6]. A/s Dénombrement de la population en 1921. Reproduite dans *Les Annales Coloniales*, 22e année, no. 23, Vendredi 18 février 1921, p. 1. La circulaire métropolitaine : Circulaire du Ministre de l'Intérieur du 13 octobre 1920 in J.O.R.F. du 29 novembre 1920, p. 19 454.

La réaction en chaîne continua puisque Merlin, de nouveau Gouverneur Général de l'AOF, émit à cette occasion deux circulaires en 1921 et 1922 qui sont dans un cas (1921) un appui à la démarche de son supérieur hiérarchique et dans l'autre (1922) un bilan des activités passées et un programme de réformes <sup>(23)</sup>. Reconnaisant les difficultés réelles du terrain, il tolérait l'idée qu'on lui remette un « décompte numérique des habitants » plutôt qu'un recours bien utopique au « système de l'inscription sur des bulletins pratiqué dans la Métropole » (Circulaire de 1921, p. 1-2). Après quelques conseils méthodologiques marquant bien son respect de l'esprit de la Circulaire de 1909, Merlin répercuta le changement de ton du Ministre : « Mais la question du recensement est trop importante, elle est trop intimement liée au développement social et économique du pays pour être ainsi traitée par à peu près ou résolue à moitié. » (p. 6) Il annonçait ensuite la circulaire de l'année suivante.

D'abord bilan fort éclairant des méthodes de collecte utilisées en AOF depuis 1904, la Circulaire de 1922 tentait de présenter des innovations non dépourvues d'intérêt mais ayant la fâcheuse caractéristique de n'avoir jamais été appliquées. Grâce à elle, nous pouvons, à défaut d'une présentation systématique faite par les Lieutenants-Gouverneurs dans leurs rapports annuels, mieux comprendre les techniques de collecte à l'oeuvre dans les cercles de l'AOF <sup>(24)</sup>. Merlin n'a probablement pas pu saisir toute la gravité des atteintes à l'orthodoxie démographique que constituaient les pratiques quasi-quotidiennes de ses subordonnées. Sa liste n'en acquiert donc que plus de prix : « Tantôt l'agent recenseur se bornait à compter le nombre des cases d'un village, qu'il multipliait d'office par un coefficient donné, représentant l'effectif moyen supposé d'une famille. Tantôt il relevait les noms des chefs de cases

---

(23). ANS 22G 75 (132). Recensement démographique du groupe. Correspondances et instructions. 1927-1937 et ANS, série A : Circulaires du Gouverneur Général de l'AOF, 1921 [no. 17]: Circulaire du Gouverneur Général de l'AOF, Merlin, aux Lt-Gouverneurs des Colonies, datée du 8 avril 1921; J.O. Afrique occidentale française, 18e année, no. 915, 22 avril 1922, p. 245-248 : Circulaire du Gouverneur général de l'AOF au sujet du recensement de la population indigène, 3 avril 1922. Signée M. Merlin.

(24). Il est troublant de constater que l'analyse des rapports politiques annuels de 1904 au milieu des années trente, de la série 2G des Archives Nationales du Sénégal, n'apporte aucun éclairage sur les moyens et méthodes mis en oeuvre pour la réalisation des « recensements ». C'est comme si l'on s'imposait des marques d'adhésion aux directives de 1909 en produisant les tableaux exigés (qui d'ailleurs se trouvent souvent dans les dossiers de la série 22G) mais en oubliant de les commenter dans les parties des rapports annuels consacrées à ces questions.

seulement, les personnes composant ce groupement domestique faisant l'objet d'un recensement purement numérique. Parfois enfin il inscrivait nominativement toute la population. Les procédés employés en cours de recensement et les moyens mis en oeuvre n'étaient pas davantage déterminés. Certains commandants de cercles se contentaient des déclarations que leur apportaient les chefs de cantons et de villages. D'autres préféraient utiliser les interprètes indigènes et les gardes dont les évaluations leur paraissaient plus sincères que les déclarations des intéressés. Parfois enfin on réservait le soin d'effectuer le recensement sur place aux seuls agents européens. » (p. 246) A l'échelle de l'AOF, il serait illusoire d'essayer de chiffrer les marges d'erreur attribuables à ces pratiques. La solution préconisée par Merlin, i.e. la nomination et la formation d'un « secrétaire-recenseur qui sera l'intermédiaire entre l'Administration et les chefs indigènes et qui assisté de ceux-ci et contrôlé par celle-là, établira et tiendra à jour les répertoires du recensement » (idem), a connu le sort de toutes les cogitations de cabinet : elle ne fut adoptée par aucun administrateur. On ne peut malheureusement faire état ici d'un riche débat entre Terrasson de Fougères, Lieutenant-Gouverneur du Haut-Sénégal-Niger, et Merlin autour de la Circulaire de 1922 <sup>(25)</sup>. En substance Terrasson de Fougères avait exprimé son scepticisme face aux idées de Merlin sur la participation des populations à la création d'un système permanent de recensement. Notons simplement un indice de l'émergence du processus de réappropriation par les autorités locales de la « mystique » des tournées de recensement :

« L'aptitude des indigènes au recensement reste donc à démontrer et jusqu'à plus ample informé les fonctionnaires européens doivent, au Soudan, rester exclusivement chargés de ce travail. C'est, du reste, le moyen le plus sûr qu'ils possèdent de voir la population entière des villages et d'avoir avec elle des entretiens sur les petites questions d'intérêt local, les seules qui intéressent véritablement les indigènes. Nos agents y gagnent une connaissance plus exacte du milieu indigène et sont, par conséquent, mieux préparés à adapter aux circonstances les mesures qu'ils sont chargés d'appliquer. »

Pendant environ dix années, soit jusqu'au milieu des années trente, le système continua selon les mêmes prémices qu'en 1909. Il nous a semblé opportun de marquer

---

(25). In ANS 22G-22G 60 (108) : Statistique de la population, 1922-1926.

un temps d'arrêt à mi-parcours et de nous pencher sur les résultats de ces opérations de collecte de 1904 à 1959; le tableau 2 (en annexe) remplit cette fonction.

## B. Les résultats des opérations de « recensement »

Il nous est difficile à cette étape de notre recherche de porter un jugement global sur l'ensemble de ces chiffres ou d'en isoler quelques-uns pour examen plus attentif. Nous nous permettrons toutefois quelques considérations générales, fruit d'une première analyse :

- Les évaluations de la superficie de l'AOF, qui comme les chiffres de population ont dû être produits par agrégation des estimations émanant des diverses colonies, ont subi des fluctuations significatives avant de se stabiliser autour du chiffre probablement assez fiable de quatre millions sept cent mille kilomètres carrés. Une historique des services géographiques de l'AOF et des colonies du groupe nous permettra de mieux saisir le cheminement vers des techniques d'estimation plus justes. L'existence de ce diviseur facilite le calcul des densités de population.
- La série des estimations de population ne peut commencer en 1904 puisqu'il semble bien qu'une omission (celle de chiffres de la population du Territoire Militaire du Niger) a entaché les premières évaluations générales. De plus on se doit de noter et de mesurer pleinement le sens de la note dans les documents originaux : « Dans la plupart des cas, les renseignements donnés ne correspondent qu'à la population fiscale ». Cette remarque pose de troublante façon la question des relations entre la population imposable et la population non-imposable. Des interrogations fondamentales existent à au moins deux niveaux : les imposables, qu'on disait recenser, ont trop souvent inclus pour diverses raisons des non-imposables; le statut de non-imposables variait d'une colonie à l'autre, de 15 ans dans certaines parties de l'AOF, le critère pouvait être de 8 ans dans d'autres. Finalement si l'affirmation de la note est acceptée, il faudrait probablement majorer les évaluations de ces années de 15 à 20%, ce qui nous donnerait une fourchette d'estimations entre 11.600.000 et 13.500.000 de 1906 à 1910. L'engrenage aurait de graves répercussions sur l'ensemble des estimations dont nous disposons.

- La méthode agrégative fonctionnait à deux niveaux : au niveau de la fédération où la Direction des Affaires Politiques somrait (mal, trop souvent) les chiffres transmis par les administrations des colonies; au niveau des colonies puisque ce sont les administrateurs de cercles qui produisaient ces chiffres. On a donc pu multiplier les risques d'erreur et d'interprétation; l'absence d'organisme central de contrôle et d'organisation a eu des conséquences sur la cohérence des données et leur fiabilité. Dès lors, le système d'information statistique, dans le secteur démographique comme dans d'autres, fut scindé entre producteurs de chiffres (presqu'exclusivement les commandants de cercle) et organes de transmission jusqu'à l'échelon supérieur. Aucun niveau intermédiaire ne s'est senti une obligation d'analyse ou, au minimum, de contrôle véritable. A Paris, cette construction trouvait donc deux cibles : l'Office colonial et le Ministère des Colonies. Rien d'étonnant au fait que la puissance coloniale française n'ait eu de « discours démographique » que bien tardivement et que les Lieutenants-gouverneurs, et a fortiori les Gouverneurs-Généraux, n'aient eu rien à dire sur les chiffres produits année après année.
  
- Les contradictions, souvent importantes, entre les données s'expliquent en partie par la logique même du système et en partie par d'autres facteurs : (1). les révisions faites bien des années après la production des évaluations; (2). les chiffres ont pu être « adaptés » aux caractéristiques des destinataires; (3). l'idéologie dominante du système colonial empêchait, dans bien des cas, qu'on rende compte partout de la situation véritable.
  
- En général, on peut constater une tendance marquée vers une plus grande cohérence des séries après 1930. Des embryons de contrôle, inspection des colonies et inspection des affaires administratives, se sont mis en place.
  
- Si les chiffres absolus ont enfin trouvé une relative harmonie, on ne peut, au vue du tableau 3, en dire autant des indices produits lors de l'analyse de ces séries. Le tableau des taux d'accroissement annuel permet de faire surgir une nouvelle série d'incohérences. Quel que soit le scénario retenu <sup>(26)</sup>, la courbe

---

(26). Lorsqu'une divergence notable entre deux estimations fut constatée pour les années retenues, il nous a semblé intéressant d'offrir un deuxième scénario. On aura noté par ailleurs que cette précaution n'a pas beaucoup modifié les grandes lignes de l'analyse.

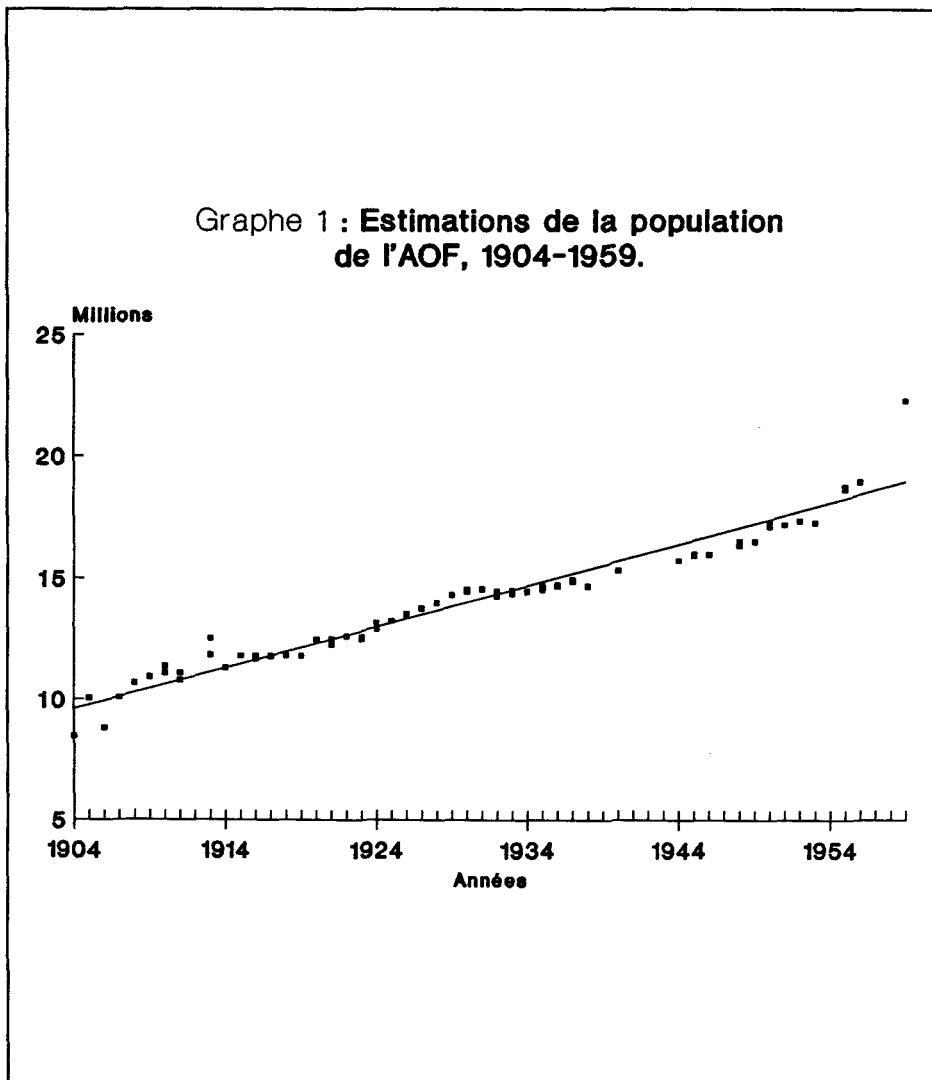
des taux d'accroissement annuel épouse l'étrange forme d'un « U ». En effet, les taux sont beaucoup trop hauts en début de période pour être acceptables ( 1905-1910 : 2,46%; 1920-1925 : 1,21%; 1925-1930 : 1,90%), puis stagnent pendant toute la période de 1930 à 1945 avant de reprendre une hausse, là encore assez problématique (on n'ose prendre au sérieux le taux entre 1950 et 1959 (4,41% !). Dans l'état actuel du débat, il est impossible de rendre compte avec exactitude de cette situation. Si l'on tient compte des niveaux de mortalité, un taux d'accroissement annuel supérieur à 1% avant 1930 apparaît suspect.

**Tableau 3 : Population de l'Afrique occidentale française  
par intervalles de cinq ans, 1905-1959.  
Taux d'accroissement annuel,  
selon deux séries d'estimations.**

<b>Années</b>	<b>Scénario 1</b>	<b>T. acc. annuel %</b>	<b>Scénario 2</b>	<b>T. acc. annuel %</b>
1905	10 062 908			
1910	11 362 455	2.46	11 097 000	1.98
1915	11 806 000	0.77		1.25
1920	12 471 000	1.10		1.10
1925	13 242 336	1.21		1.21
1930	14 551 603	1.90		1.90
1935	14 702 583	0.21	14 550 755	-0.00
1940	15 336 037	0.85		1.06
1945	16 001 000	0.85		0.85
1950	17 144 500	1.39	17 300 000	1.57
1955	18 747 000	1.80	18 667 000	1.53
1959	22 275 000	4.41		4.52

*Source* : Voir le tableau 2 en annexe.

— Le graphe 1, tiré du tableau 2, permet de mieux visualiser des éléments de l'analyse précédente. Toutes les estimations ont été inscrites, sous forme de points, dans le graphique. La courbe de tendance fut dessinée à partir des estimations les plus anciennes. La pente de la courbe semble trop marquée, reflétant des taux d'accroissement élevés en début et en fin de période. Les écarts entre la courbe et certaines estimations, en début de période, sont significatifs, mais la tendance après 1926 est la concentration autour de l'axe principal.



### C. La période des réformes : 1929-1945

La crise que connut l'Empire français après 1930 marqua un nouveau tournant dans le mode d'administration des colonies. Habités à gérer la pénurie, les Gouverneurs Généraux ont dû s'initier à d'autres approches et concepts de pouvoir. Dans le secteur des statistiques de population (entre autres) la rupture d'avec le « modèle de l'Office colonial » put se consommer. Des expériences entreprises dans d'autres parties de l'Empire eurent un rayonnement que les circonstances permettaient. La contrainte fondamentale, néanmoins, imposa un moratoire sur ces réformes : compte tenu du principe d'autosuffisance fiscale, les budgets généraux ou locaux n'avaient pas les moyens de leurs aspirations.

En 1923, l'administration de l'Indochine décidait de créer un service central des statistiques. Aidée par la Statistique Générale de France, qui autorisa le détachement de jeunes polytechniciens travaillant en son sein, cette administration donna ainsi l'exemple de ce qu'un tel service pouvait offrir <sup>(27)</sup>. Cette influence allait s'étendre jusqu'à la Métropole puisque le Ministère des Colonies établit en septembre 1933 à la Direction des Affaires Economiques un premier embryon de service des statistiques. Malheureusement les efforts de contrôle et d'analyse se stérilisèrent dans ce qui n'était pas encore un terrain très propice ni aux autocritiques, ni aux approches techniques des problèmes. Il fallut attendre encore dix années, i.e. 1943, avant d'assister à une tentative plus fructueuse de greffe d'un véritable Service Colonial des statistiques :

« Le Service de Statistique au Ministère des Colonies même a commencé à fonctionner avec deux techniciens en septembre 1933, époque où deux techniciens de retour d'Indochine furent affectés à la Direction des Affaires Economiques, faute de pouvoir retrouver une place dans les cadres trop limités de la Statistique Générale. Malgré les mauvaises conditions de travail dans lesquelles ils étaient placés (manque d'attributions bien définies, de moyens, de personnel), ils entreprirent de mettre sur pied la statistique coloniale par de patients efforts: rassemblement et mise en ordre des documents jusque-là dispersés et inutilisés parvenant à la Direction, - dépouillement des rapports des Services techniques et des budgets de toutes les possessions, - publication

---

(27). Voir: Ficatier, A., 1981, p. 10 et du même 1987, p. 839 ; Marietti, P.-G., 1947, p. 155-170.

d'un Bulletin mensuel de Statistiques coloniales, très demandé dès le début par nombre d'entreprises privées, - établissement et publication, en 1936, du premier Annuaire Statistique de l'Afrique Occidentale, bientôt enrichi des chiffres du Togo. » (28)

Ce vent de réforme, aussi timide qu'il ait pu sembler à l'époque, allait gagner l'AOF au début des années trente. Certes Carde, le Gouverneur-Général, dans sa circulaire datée du 5 février 1930 [No. 44 AP/I], allait tenter de rappeler à l'ordre ses Lieutenants-Gouverneurs en leur donnant à lire les Instructions de 1909 (29). L'état des tableaux fournis, pour la plupart assez vides, et un nouvel esprit de « mise en valeur » vont amener les autorités à revoir toute la stratégie de collecte des statistiques démographiques. La tournée du successeur de Carde, Brévié, en 1932-1933 permit au Gouverneur-Général de reprendre contact avec la réalité du terrain. Avant même son retour à Dakar, Brévié fit part aux Lieutenant-Gouverneurs de ses observations dans une longue lettre sur la question des recensements (30). Il préconisa une réforme en profondeur du système :

« Le recensement serait une fonction, non plus du cercle, mais de la colonie. Il serait assuré en permanence, sur toute l'étendue du territoire, par l'un des services du chef-lieu, à la disposition duquel serait placée une ou plusieurs équipes d'agents recenseurs (adjoints principaux et adjoints des services civils) dont il serait chargé de diriger, coordonner, contrôler et centraliser les travaux, suivant un programme méthodiquement conçu. »

La fragilité de l'édifice frappa, sans doute, le chef de la fédération. En concevant un niveau intermédiaire de contrôle et même d'organisation des recensements, il

---

(28). Marietti, op. cit. p. 157-158. L'annuaire cité est *Gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Annuaire statistique de l'Afrique occidentale française. Premier volume: 1933-1934*. Paris : Agence économique de l'Afrique occidentale française, 1936, publié par l'héritière de l'Office colonial.

(29). ANS, Série A : Actes officiels. Circulaires du gouverneur général de l'AOF: janvier-juin 1930.

(30). ANS 22G 75(132). Recensement démographique du groupe. Correspondances et instructions. 1927-1937 : Extraits des lettres du 7 février 1933 du Gouverneur Général à Messieurs les Lieutenants-Gouverneurs du Niger, du Dahomey, du Soudan Français, et de la Côte d'Ivoire. Un autre document intéressant se trouve dans le même dossier mais son statut est assez obscur. Il s'agit probablement d'une note puisque l'un des exemplaires porte la mention : « Etude sur les recensements démographiques en AOF envoyée au Directeur de Cabinet (Information-Presses) en mai 1938 ». Cette note décrit le contexte et les conséquences des réformes de Brévié.

pensait alléger les responsabilités des commandants de cercle et réduire, du même coup, la dépendance sur leur bonne volonté et leur efficacité. La plupart des colonies ont créé ce Service du recensement : Côte d'Ivoire (11/1/1934), Guinée (12/8/1934), Sénégal (27/7/1933), Soudan (17/11/1934). Ces organismes, rapidement montés, ne purent survivre la crise budgétaire et l'insuffisance du personnel. Aucun de ces services ne fut vraiment fonctionnel, aucun surtout ne réalisa le plan de Brévié de réaliser un recensement en cinq ans.

La période de l'entre-deux-guerres se termina par la modification des tableaux de statistiques de population exigés par le Gouvernement Général de l'AOF. Dans sa circulaire du 15 février 1937 [no. 107 AP/I], M. de Coppet reconnaissait l'urgence d'une part de faire disparaître les divergences et donc d'uniformiser les tableaux produits, et d'autre part « d'alléger les charges administratives qui vous incombent toutes les fois qu'il est possible de le faire sans que la bonne marche du service en soit altérée, - désireux enfin de simplifier, dans toute la mesure permise, le travail d'ordre purement bureaucratique »<sup>(31)</sup>. Les requêtes « stupides » (selon Ficatier) de la circulaire de 1909 allaient enfin sombrer dans l'oubli. D'autres modèles de tableaux furent proposés et leur nombre fut réduit. Conséquences d'une évolution souhaitée par les administrateurs de cercle, les réformes du Gouverneur Général de Coppet demeuraient, malgré tout, assez timides et respectueuses du passé, en regard du souffle qui allait déferler sur l'AOF après 1939.

---

(31). ANS, Série A : Actes officiels. Circulaires du gouverneur général de l'AOF: janvier à mars 1937.

### III : DE NOUVELLES ASSISES POUR LA CONNAISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

On ne pourra ici rendre pleinement la richesse des mutations qui ont eu cours entre 1940 et 1960, i.e. entre la fin de la Troisième République en France et les indépendances en Afrique de l'ouest. Qu'on nous permette plus modestement de présenter brièvement les grands axes et quelques pistes qui seront explorées à des étapes ultérieures de notre projet.

L'émergence d'une idéologie de la planification <sup>(32)</sup> semble la mutation intellectuelle et organisationnelle la plus significative de cette ère qui commençait. D'abord parce que, dans les territoires d'outre-mer, la conceptualisation du plan signifiait une inversion complète et radicale du sens des rapports entre la puissance administrative et les sociétés colonisées. En effet, le principe inviolable de l'autosuffisance fiscale des colonies, conception passéiste et pré-keynesienne de la gestion économique, avait confiné les administrés au rôle fort limité de contribuables; le flux de biens et services allait de façon prédominante dans le sens administrés/contribuables-administration, admirablement illustré par les campagnes annuelles de collecte de l'impôt de capitation (à partir des rôles d'impôt). Lorsque l'économie politique eut dégagé les notions d'investissements publics, de biens sociaux et d'infrastructures collectives, l'administré/contribuable se mua en investisseur/producteur; un flux de biens et services put s'établir de la puissance administrative vers ces acteurs économiques. Concrètement, il s'agissait donc de transformer une administration, essentiellement tournée vers la collecte d'impôts, en gestionnaire de fonds d'investissement dont l'une des finalités était d'engager des sociétés sur la voie de la modernisation. En contrepartie, de sources de revenus, les colonies devenaient la cible de dépenses publiques, via les programmes de grands travaux. Les mentalités ont dû s'adapter à des changements profonds puisqu'il s'agissait de transformer des « comptables » en planificateurs. On assista à un allongement significatif des conceptions du temps : le temps d'un budget n'étant pas le même que celui d'un programme d'investissement.

---

(32). Les références sont nombreuses sur la question. Voir en particulier: Schumpeter, J. A., 1976 <édition originale 1954> ; Fourquet, F., 1980 ; Drouard, A., 1992 ; Kuisel, R. F., 1977 ; Cotte, C., 1981.

Pour que ces transformations prennent forme, des changements non seulement des mentalités mais aussi du personnel technique ont été indispensables. Ceux-ci, on l'a vu, ont débuté avant 1939, puisque les Ulmer et Bournier avaient prêché plus de rigueur et de suivi dans le secteur des statistiques, malgré un certain constat d'échec. Leurs émules se multiplièrent (Ficatier, Marietti, Bilquez, Dubois...) et devinrent une entité identifiable quoiqu'un petit nombre <sup>(33)</sup>. Ces jeunes techniciens de la statistique furent des témoins attentifs de la disparition de la vieille Statistique générale de la France et de la création du Service national des Statistiques (ancêtre de l'actuel INSEE, créé en 1946). Ce qui émergea du tumulte de la guerre, de l'occupation et des réquisitions, c'est l'idée simple, mais longtemps contestée, que les statistiques pouvaient jouer un rôle important dans l'allocation de ressources rares. Des instruments plus fonctionnels que par le passé vont permettre la concrétisation de cette idée : la création d'un Service Colonial des statistiques au Ministère (Décret 46-721 du 15 avril 1946 in J.O. de l'AOF, 42e année, n°. 2244, 14 septembre 1946, p. 1118; Arrêté de promulgation n°. 3819 A.P. du 5 septembre 1946, 1117-1118); une Direction générale du Plan et de la Statistique de l'AOF (Arrêté n°. 1950 PL. du 26 juin 1945 in J.O. de l'AOF, 41e année, n°. 2171, 7 juillet 1945, p. 523-524); et plus tard des services locaux de statistique (Côte d'Ivoire : 1946; Sénégal et Mauritanie : 1952; Dahomey : 1952; Soudan : 1953; Guinée : 1953; Togo : 1953; Haute-Volta : 1959; Niger : 1961) <sup>(34)</sup>. La multiplication des circulaires, les demandes de précision des techniciens et les pressions afin d'amener à une plus grande rigueur bousculèrent un système colonial déjà sur la défensive. Une sourde rivalité entre techniciens et administrateurs naquit de ces bouleversements.

Facteur d'accentuation du clivage, le recours à des nouveaux instruments, tels les enquêtes par échantillonnage organisées par les Blanc, Théodore, Boutillier

---

(33). Outre les ouvrages déjà cités de Marietti, Ficatier et de l'INSEE (*Pour une histoire de la statistique*), voir : Haut-Commissariat de l'Afrique Occidentale Française. *Annuaire statistique de l'Afrique Occidentale Française. Édition 1949*. Paris : Imprimerie Nationale, 1950. Tome 1, p. VII ; Afrique occidentale française. Conseil de Gouvernement. *Session de décembre 1945. Rapport sur l'activité des services*. Rufisque : Imprimerie du Gouvernement, 1945; Blanc, R. et Théodore, G., 1960.

(34). Voir : Sarton du Jonchay, J., 1958.

ou Cantrelle, etc., acheva de remettre en question des aspects de la colonisation<sup>(35)</sup>. Au lieu de continuer d'être un acte de politique administrative, la collecte d'information devenait une pratique technique faisant appel à des procédures inconnues de la plupart des administrateurs coloniaux et donnant des résultats en contradiction flagrante avec leurs propres opérations. Ficatier fut de ce nombre de jeunes techniciens et rapporte :

« Ils [les statisticiens] ont, hélas, longtemps prêché dans le désert, se heurtant à l'indifférence lorsque ce n'était pas à l'hostilité. Et c'est sans conviction, et même avec un certain scepticisme qu'en 1954-1955 seulement, on a enfin consenti à leur ouvrir quelques crédits - d'ailleurs fort mesurés - pour leur permettre de réaliser une véritable enquête par sondage, en Guinée, dont l'objectif était pour la première fois purement démographique. » (op. cit., 1981 : 60)

Les recensements administratifs et les résultats des enquêtes existèrent côte à côte jusqu'aux indépendances. Il est possible de constater dans l'organisation de l'information statistique actuelle des pays de l'ex-AOF la survivance de ces oppositions.

Les étapes vers l'indépendance furent marquées par la mise sur pied d'organisme autonome des statistiques dans les territoires d'outre-mer. On vit ainsi apparaître un mimétisme institutionnel certain qu'une diversification des sources d'influence ne put vraiment contrer. Le modèle le plus accessible, grâce à des stages faits par les techniciens africains, fut celui de l'INSEE que les nouveaux états s'empressèrent d'appliquer. On sait maintenant combien ce choix a pu être coûteux, puisqu'aucun État de l'ouest africain d'expression française n'avait les moyens (matériel ou humain) de réaliser tous les objectifs imposés au modèle. D'autre part, la renaissance après 1945 d'institutions internationales poussa à l'uniformisation des techniques et des procédures statistiques. On se doit maintenant de mesurer l'impact de ces deux processus sur le développement des organismes nationaux issus des indépendances.

---

(35). Ces enquêtes ont été organisées dans la plupart des colonies de l'AOF et ont donné lieu à des publications. Elles mériteraient un chapitre en soi, mais l'espace nous manque ici pour donner plus de détails. Nous espérons revenir sur ce corpus statistique.

## CONCLUSIONS

Brièvement présentées, les conclusions de ces premières approches de l'histoire démographique de l'Afrique occidentale française peuvent se regrouper sous quelques rubriques :

- Le savoir démographique en AOF fut, jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, lié d'abord à des finalités extérieures à ses objectifs premiers i.e. la propagande de l'Office Colonial; puis à des rapports de pouvoir spécifiques sur le terrain très précis du cercle ou du canton. Pour les uns illustrations de la puissance impériale, pour les autres, non pas instruments d'administration mais plutôt affirmations de la présence physique et quotidienne du représentants de l'autorité, les données coloniales de population ont d'abord servi à comptabiliser les flux de biens et services des sociétés ouest-africaines vers le système colonial.
- L'organisation de ce savoir obéit aux règles de l'excès. C'est le sens que l'on peut donner à la Circulaire de 1909 : tout savoir avec rien. Il nous est impossible, pour l'instant, de connaître les motifs de telles règles. Les conséquences par contre sont incontestables : une masse de données non contrôlée et non analysée, produite sans volonté de jonction avec les descriptions méthodologiques. De toute façon, l'hétérogénéité des colonies constituant l'Empire vouait à l'échec cette tentative malheureuse. Ces chiffres que l'on proposait comme l'affirmation de sa grandeur devinrent des témoins accablants de l'incohérence et de l'ineptie administratives. Car derrière ces nombres, il importe de déceler l'ombre de recrutements qui n'aurait pas dû avoir lieu, de quotas de production irréalistes, et de programmes de travaux de prestation trop lourds pour les populations.
- Les recherches de nouvelles assises permirent la production de précieux instruments de planification. Les enquêtes des années cinquante ouvrirent des nouveaux champs de connaissance et imposèrent de nouvelles règles à la puissance administrative. Mais l'historien, comme le démographe, ne peut que constater que la période de construction des systèmes d'information statistique fut suivie d'un effritement des acquis et dans certains cas d'un effondrement.

Nous croyons que cette première approche permet de dégager l'exigence essentielle suivante : l'histoire démographique de l'ex-AOF oblige à réconcilier les producteurs de chiffres avec leurs produits, à la lumière des dynamismes propres des sociétés comptées.

## BIBLIOGRAPHIE

Outre les références données dans quelques notes, on consultera avec profit :

**Barbour, K. M., et R. M. Prothero.** Eds. *Essays on African Demography*. London : Routledge and Kegan Paul Limited, 1961.

**Blanc, R. et Théodore, G.** « Les populations d'Afrique Noire et de Madagascar : Enquêtes et résultats récents ». *Population* 15 (juin-juillet) 1960 : 407-32.

**Brenier, H.** *Le problème de la population dans les colonies françaises*. Lyon : Chronique Sociale de France, 1930.

**Centre of African Studies, University of Edinburgh.** *African Historical Demography, Proceedings of a Seminar held in the Centre of African Studies, University of Edinburgh*. vol.1. Edinburgh : C.A.S., Un. of Edinburgh, 1977.

**Centre of African Studies, University of Edinburgh.** *African Historical Demography vol. 2 : Proceedings of a Seminar held in the Centre of African Studies, 1981*. Edinburgh : C.A.S., Un. of Edinburgh, 1981.

**Cordell, D. D., et N. G. Ouaidou.** *La démographie historique de l'Afrique coloniale : Exemple de données et éléments de critique*. Working Paper - CERPOD. Bamako : CERPOD/ Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement, 1989.

**Cordell, D. D. et J. W. Gregory.** « Historical Demography and Demographic History in Africa : Theoretical and Methodological Considerations ». *Revue canadienne des études africaines* 14 (3) 1980 : 389-416.

**Cordell, D. D. et J. W. Gregory.** « Labour Reservoirs and Population : French Colonial Strategies in Koudougou, Upper Volta, 1914-1939 ». *Journal of African History*, 23 (2) 1982 : 205-24.

**Cordell, D. D. et J. W. Gregory.** Eds. *African Population and Capitalism. Historical Perspectives.* African Modernization and Development. Boulder/London : Westview Press, 1987.

**Cotte, C.,** *La politique économique de la France en Afrique Noire (1936-1946)*, Paris : Thèse de doctorat 3e cycle, Un. de Paris VII, 1981.

**Croze, M.** « Les statistiques démographiques ». In *Pour une histoire de la statistique*, vol. 2 : 21-34. Paris : INSEE/Economica, 1987.

**Desrosières, A., J. Mairesse, et M. Volle.** « Les temps forts de la statistique française depuis un siècle ». In *Pour une histoire de la statistique*, vol. 1 : 509-517. Paris : INSEE/Economica, 1987.

**Domergue-Cloarec, D.** *La santé en Côte d'Ivoire, 1905-1958.* Publications de l'Université de Toulouse-Le-Mirail. Paris : Académie des Sciences d'Outre-Mer/ Association des publications de l'Université Toulouse-Le-Mirail, 1986.

**Drouard, A.** *Une inconnue des sciences sociales: La fondation Alexis Carrel, 1941-1945.* Paris : Institut National d'Etudes Démographiques et Éditions de la Maison des Sciences de L'Homme, 1992.

**Dupâquier, J. et M.** *Histoire de la démographie. La statistique de la population des origines à 1914.* Pour l'histoire. Paris : Librairie Académique Perrin, 1985.

**Dupâquier, J., et R. Le Mée.** « La connaissance des faits démographiques de 1789 à 1914 ». In *Histoire de la population française*, vol. 3 : 15-61. Paris: Presses Universitaires de France, 1988.

**Dupâquier, J. et M.** « Histoire des recensements ». *Revue française d'administration publique* (36) (Octobre-décembre) : 555-69, 1985.

**Dupâquier, J., et A. Drouard.** « La connaissance des faits démographiques ». In *Histoire de la population française*, vol. 4 : 13-47. Paris : Presses Universitaires de France, 1988.

**Faure, F.** « France ». In *The History of Statistics, their Development and Progress in Many Countries, in Memoirs to Commemorate the Seventy Fifth Anniversary of the American Statistical Association*, ed. John Koren, 215-329. New York : B. Franklin, 1970 (1ère édition : 1918).

**Fetter, B.** Ed. *Demography from Scanty Evidence. Central Africa in the Colonial Era*. Boulder : Lynne Rienner Publishers, 1990.

**Ficatieur, A.** « La coopération statistique avec les pays en voie de développement ». In *Pour une histoire de la statistique*, vol. 2 : 839-849. Paris : INSEE/Economica, 1987.

**Ficatieur, A.** *Un certain regard sur une des fonctions de l'INSEE. De la statistique coloniale à la coopération technique*. Paris : INSEE, 1981.

**Fourquet, F.** *Les comptes de la puissance. Histoire de la comptabilité nationale et du plan*. Encres. Paris : Recherches, 1980.

**Gendreau, F.** « Les opérations statistiques de collecte des données démographiques dans l'Afrique noire coloniale ». *Annales de démographie historique* 1987 : 33-50.

**Gendreau, F., C. Meillassoux, B. Schlemmer, et M. Verlet**, (sous la direction de). *Les spectres de Malthus. Déséquilibres alimentaires. Déséquilibres démographiques*. Paris : EDI/ORSTOM/CEPED, 1991.

**Gervais, R.** *Population et politiques agricoles coloniales dans le Mosi, Haute-Volta, 1919-1940*. Paris : Doctorat d'Université, U. de Paris VII, 1990.

**Gregory, J. W., D. D. Cordell, et R. Gervais.** *African Historical Demography : A Multidisciplinary Approach*. The Archival and Bibliographical Series. Los Angeles : Crossroads, 1984.

**INSEE.** *Bibliographie démographique, 1945-1970 : Travaux publiés par l'I.N.S.E.E., Département de la coopération, les services de statistique des États africains d'expression française ou de Madagascar et le Secrétariat d'État aux Affaires Étrangères*. Paris : I.N.S.E.E., 1972.

**Koren, John** ed. *The History of Statistics, their Development and Progress in Many Countries, in Memoirs to Commemorate the Seventy Fifth Anniversary of the American Statistical Association*. Research & Source Works Series 453. Selected Essays in History, Economics, & Social Science 124. New York : B. Franklin, 1970 (1ère édition : 1918).

**Kuisel, R. F.** « Vichy et les origines de la planification économique 1940-1946 ». *Mouvement Social*, (98) (Janv.- mars) 1977 : 77-102.

**Lacombe, B.** *Fakao (Sénégal). Dépouillement de registres paroissiaux et enquête démographique rétrospective. Méthodologie et résultats*. Travaux et documents de l'ORSTOM, no. 7. Paris : ORSTOM, 1970.

**Leclerc, G.** *L'observation de l'homme. Une histoire des enquêtes sociales*. Sociologie. Paris : Le Seuil, 1979.

**Lohle-Tart, L., R. Clairin, M. François, et F. Gendreau.** Éds. *De l'homme au chiffre. Réflexions sur l'observation démographique en Afrique*. Les études du CEPED, no. 1. Paris : CEPED/UIESP/IFORD, 1988.

**Marietti, P.-G.** *La statistique générale de France*. Rufisque : Imprimerie du Gouvernement, 1947.

**Mbaye, S.** *Sources de l'histoire démographique des pays du Sahel conservées dans les archives*. Etudes et travaux de l'USED, no. 7. Dakar : CILSS/Institut Du Sahel, 1986.

**Reinhard, M., A. Armengaud, et J. Dupâquier.** *Histoire générale de la population mondiale*. Paris : Montchrestien, 1968.

**Richard-Molard, J.** « Le pays et les hommes ». In *Annuaire statistique de l'Afrique occidentale française. Edition 1949*, tome 1 : 9-26. Paris : Imprimerie Nationale, 1950.

**Sarton du Jonchay, J.** *Recensement administratif et recensement démographique en zone rurale sous-développée. La réforme des méthodes de recensement administratif*. Supplément série études no. 36. Paris : INSEE. Ministère de la France d'Outre-Mer, Service des statistiques, 1958.

**Sautter, G.** « L'utilisation des documents administratifs pour l'étude numérique de la population au Moyen-Congo et au Gabon ». *Bulletin de l'Institut d'études centrafricaines* (7-8) 1954 : 23-32.

**Schumpeter, J. A.** *History of Economic Analysis*. New York : Oxford University Press, 1976 <édition originale 1954>.

**Théodore, G.** « Similitudes et différences dans la méthodologie des recensements de population dans les pays industrialisés et dans les pays en voie de développement ». *Revue française d'administration publique*, 36 (Octobre-décembre) 1985 : 571-584. Et *Stateco*, (42) 1985 : 66-86.

**Tirefort, A.** "Le bon temps". *Approche de la société coloniale. Etude de cas : La communauté française en Basse Côte d'Ivoire dans l'entre-deux-guerres (1920-1940)*. Paris : Doctorat 3e Cycle. EHESS, 1979.

**ANNEXE**  
**Tableau 2 : Population de l'Afrique**  
**occidentale française, 1904-1959.**

Années	Population	Superficie en Km2	Sources
1904 (1)	8 457 384		ANS : 22G-19.
1905	10 062 908	3 913 190	ANS : 22G-20.
1906 (1)	8 811 849	3 913 190	Réf. [1]
1907 (2)	10 091 829	3 827 000	Réf. [2]
1908 (2)	10 668 253	3 877 000	Réf. [3]
1909 (2)	10 926 772	3 445 590 (3)	Réf. [4]
1910 (2)	11 362 455	3 150 854 (4)	Réf. [5]
	11 097 000		Réf. [6], p. 79
	11 096 752		Réf. [7], p. B-74
1911	10 789 923	3 913 190	Réf. [8] et
			Réf. [9], p. 10-11.
	11 097 000		Réf. [10]
1912	n. d.		
1913	12 522 367		ANS 22G 60 (108).
	11 835 000 (5)		ANS 22G 69 (108).
1914	11 305 000		Réf. [6], p. 79
1915	11 806 000 (5)		ANS 22G 69 (108).
1916	11 674 451 (6)		Réf. [6], p. 79
	11 804 000 (5)		ANS 22G 69 (108).
1917	11 796 000 (5)		ANS 22G 69 (108).
1918	11 813 000 (5)		ANS 22G 69 (108).
1919	11 805 000 (5)		ANS 22G 69 (108).
1920	12 471 000 (5)		ANS 22G 69 (108).
1921	12 491 113	4 665 000	Réf. [9], p. 8-9 et 100
	12 283 316		ANS 22G 60 (108).
	12 279 000		ANS 22G 69 (108).
	12 421 634 (6)		Réf. [6], p. 80

	12 421 734		Réf. [11]
1922	12 624 841	3 588 202	ANS 22G 61 (108) et ANS 22G 60 (108). ANS 22G 69 (108).
	12 619 000		ANS 22G 61 (108) et ANS 22G 60 (108). ANS 22G 69 (108).
1923	12 583 111		ANS 22G 60 (108). ANS 22G 69 (108).
	12 500 000		ANS 22G 60 (108).
1924	13 151 371		ANS 22G 60 (108). (7)
	12 906 861		ANS 22G 69 (108) et ANS 2G 34-12 :
	13 148 000		R.P.A. de 1934, p. 32.
1925	13 242 336		ANS 22G 69 (108); ANS 2G 34-12 :
			R.P.A. de 1934, p. 32; ANS 2G 36-25 :
			R.P.A. de 1936, p. 30; ANS 2G 37-1 :
			R.P.A. de 1937, p. 28.
1926	13 499 745	3 588 202 (8)	Réf. [12]
	13 541 611	3 588 202	ANS 22G 66 (108). ANS 22G 69 (108). ANS 2G 34-12 :
	13 529 097		R.P.A. de 1934, p. 32; ANS 2G 36-25 :
	13 541 606		R.P.A. de 1936, p. 30; ANS 2G 37-1 :
			R.P.A. de 1937, p. 28.
	13 499 000		Réf. [6], p. 79-80 et ANF-CAOM : Fonds Agence FOM 395 10bis/1.
	13 483 000		Réf. [13] (9)
1927	13 766 420		ANS 22G 69 (108); ANS 2G 34-12 :
			R.P.A. de 1934, p. 32 ANS 2G 36-25 :

			R.P.A. de 1936, p. 30; ANS 2G 37-1 :
1928	14 003 960		R.P.A. de 1937, p. 28. ANS 22G 69 (108); ANS 2G 34-12 : R.P.A. de 1934, p. 32; ANS 2G 36-25 : R.P.A. de 1936, p. 30; ANS 2G 37-1 : R.P.A. de 1937, p. 28.
1929	14 313 436		ANS 2G 34-12 : R.P.A. de 1934, p. 32; ANS 2G 36-25 : R.P.A. de 1936, p. 30; ANS 2G 37-1 : R.P.A. de 1937, p. 28.
1930 (10)	14 551 603		ANS 2G 34-12 : R.P.A. de 1934, p. 32.
	14 551 896		ANS 2G 36-25 : R.P.A. de 1936, p. 30.
	14 451 111		ANS 2G 37-1 : R.P.A. de 1937, p. 28.
1931	14 576 079		ANS 2G 34-12 : R.P.A. de 1934, p. 32; ANS 2G 36-25 : R.P.A. de 1936, p. 30; ANS 2G 37-1 : R.P.A. de 1937, p. 28.
	14 575 600	4 659 708	Réf. [6], p. 79-80-81.
	14 576 088		Réf. [7], p. B-74;
	14 555 000		Réf. [13] (9)
	14 577 088		Réf. [11]
1932	14 486 587	4 637 758	ANS. Dossiers suivants : 22G 68 (108) et 22G 72 (108); ANF-CAOM : Fonds Agence

			FOM 395 10bis/1.
	14 478 232		ANS 2G 34-12 :
			R.P.A. de 1934, p. 32. (10)
	14 277 934		ANS 2G 36-25 :
			R.P.A. de 1936, p. 30.
	14 487 232		ANS 2G 37-1 :
			R.P.A. de 1937, p. 28.
	14 294 000		Réf. [13] (9)
1933	14 404 042	4 627 758	ANF-CAOM : Fonds Agence FOM 395 10bis/1.
	14 408 142		ANS 2G 34-12 :
			R.P.A. de 1934, p. 32;
			ANS 2G 36-25 :
			R.P.A. de 1936, p. 30.
	14 500 000	4 700 000	Réf. [14] (11)
	14 404 142		ANS 2G 37-1 :
			R.P.A. de 1937, p. 28.
	14 377 000		Réf. [13] (9)
1934	14 468 828	4 659 708	Réf. [15]; ANF-CAOM : Fonds Agence FOM 395 10bis/1;
			ANS 2G 34-12 :
			R.P.A. de 1934, p. 32;
			ANS 2G 36-25 :
			R.P.A. de 1936, p. 30;
			ANS 2G 37-1 :
			R.P.A. de 1937, p. 28.
	14 464 000		Réf. [13] (9)
1935	14 702 583		ANS 2G 36-25 :
			R.P.A. de 1936, p. 30;
	14 550 755		ANS 2G 37-1 :
			R.P.A. de 1937, p. 28.
1936	14 700 000	4 700 000	Réf. [16] (11); Réf. [17]; ANF-CAOM : Fonds Agence FOM 395 10bis/1.

	14 716 202		ANS 2G 36-25 (12) : R.P.A. de 1936, p. 30.
	14 713 748		ANS 2G 37-1 : R.P.A. de 1937, p. 28.
	14 724 000	4 700 000	Réf. [18], p. 3 (13).
	14 742 907		Réf. [6], p. 81.
	14 742 798		Réf. [7], p. B-74.
	14 701 500	4 742 516	ANF-CAOM : Fonds A. P. : 2167/2.
	14 743 000		Réf. [10]
	14 718 000		Réf. [13] (9)
1937	14 892 551		ANS 2G 37-1 : R.P.A. de 1937, p. 28.
	14 944 830		ANF-CAOM : Fonds Agence FOM 395 10bis/1.
1938	14 700 000	4 700 000	Réf. [18], p. 1.
1939	n. d.		
1940	15 336 037		ANS 2G 40-26 : R.P.A. de 1940, p. 18.
1941	n. d.		
1942	n. d.		
1943	n. d.		
1944	15 741 000		ANF-CAOM : Fonds A.P. : 2130/3 (14).
1945	16 001 000		ANF-CAOM : Fonds A.P. : 2130/3 (15).
	15 996 000	4 675 500	Réf. [19]
	15 995 682		Réf. [6], p. 81;
			Réf. [20]
	16 001 658		Réf. [7], p. B-74.
	15 939 700		ANF-CAOM : Fonds A.P. : 2167/2.
	15 955 000		Réf. [13] (9)
1946	15 987 000		Réf. [10]
	15 987 044		Réf. [11]
1947	n. d.		

1948	16 375 000	4 675 700	ANS 2G 48-3 : Rapport présenté à l'ONU sur l'AOF en 1948, p. 9.
	16 524 000	4 596 100	Réf. [6], p. 49 et 79; Réf. [7], p. B-71;
1949	16 523 658		Réf. [7], p. B-74.
1950	17 144 500	4 742 516	ANF-CAOM : Fonds A.P. 2130/3 (9).
	17 300 000		Réf. [13] (9)
1951	17 207 236		Réf. [11]
1952	17 372 000		Réf. [13] (9)
1953	17 274 000		Réf. [13] (9)
1954	n. d.		
1955	18 747 000	4 634 000	Réf. [21]
	18 729 000	4 634 000	Réf. [11]
	18 667 000		Réf. [13] (9)
1956	18 940 000		Réf. [13] (9)
1957	n. d.		
1958	n. d.		
1959	22 275 000 (16)		Réf. [22]

---

#### Abréviations

**ANS** : Archives nationales du Sénégal, Dakar.

**ANF-CAOM** : Archives nationales de France. Centre des archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence.

**AOF** : Afrique occidentale française.

**A.P.** : Affaires politiques.

**FOM** : France d'Outre-Mer (ex. Agence FOM)

**n. d.** : Données non-disponibles.

**R.P.A.** : Rapport politique annuel du Gouvernement Général de l'AOF.

## Notes

### *Générales :*

Ces chiffres ne comprennent pas le Togo. De nombreuses sommes dans les tableaux sont inexactes. Il aurait été lourd de les indiquer systématiquement, nous avons préféré donner les totaux corrigés. L'hypothèse donc est que les chiffres composant les colonnes ou les lignes sont exacts (sauf exceptions). D'autre part ces estimations annuelles ont été présentées par ordre chronologique de leur production.

(1). Selon toute probabilité, il semble que le Territoire Militaire du Niger n'ait pas été comptabilisé, ce qui expliquerait un important déficit.

(2). Nota [au début de la section population du document original] : « Tous les chiffres indiqués dans les tableaux de la population ne peuvent être considérés que comme très approximatifs. Dans la plupart des cas, les renseignements donnés ne correspondent qu'à la population fiscale ».

(3). Note dans le document original concernant les chiffres de superficie de la Mauritanie : « Non compris l'Adrar et les régions situées au Nord et au Nord-Est. »

(4). Notes dans le document original concernant les chiffres de superficie de la Mauritanie : « Non compris l'Adrar et les régions situées au Nord et au Nord-Est. » et du Niger : « Au sud du 17<sup>e</sup> parallèle. »

(5). Note dans le document original : « Les archives du Gouvernement Général ne contiennent pour certaines Colonies aucun renseignement se rapportant aux années 1914 à 1920. Pendant la guerre les opérations de recensement et la tenue des statistiques ont été délaissées, par suite de la pénurie de personnel. »

(6). Les divers tableaux des Annuaire[...] donnent des chiffres arrondis. On a donné ici le chiffre exact.

(7). Il s'agit de deux estimations trouvées dans le même dossier.

(8). Note dans le document original concernant la superficie : « Non compris les régions purement désertiques. »

(9). La population autochtone seulement figure dans le tableau de ce document.

(10). Les tableaux des trois rapports annuels comportent des erreurs de recopie ou de calcul sur le total qui ont été corrigées ici.

(11). Note dans le document original : « Jusqu'à présent, les mesures de population, en A.O.F., ne résultent que d'évaluations assez imparfaites; aussi a-t-on jugé préférable de se borner à publier des données arrondies, afin de ne pas faire apparaître une précision illusoire des résultats. »

(12). Note dans le document original : « Les chiffres fournis pour l'année 1936 sont ceux des statistiques annuelles arrêtées au 8 mars 1937. »

(13). Note dans le document original : « Les mesures de population étant très imparfaites il a semblé préférable de publier des données arrondies plutôt que de faire apparaître une précision illusoire. »

(14). Note dans le document original : « Population au 1er août 1944. »

(15). Note dans le document original : « Population au 1er août 1945. »

(16). Estimations au 1er janvier 1959.

### Références

[1] : **Ministère des Colonies. Office Colonial. Statistiques de la population dans les colonies françaises pour l'année 1906 suivies du relevé de la superficie des colonies françaises.** Melun : Imprimerie administrative, 1909, p. 12-13.

[2] : **Gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Situation générale de l'année 1907.** Gorée : Imp. du Gouvernement Général, 1908, p. 26.

[3] : **Gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Situation générale de l'année 1908.** Gorée : Imp. du Gouvernement Général, 1909, p. 38.

- [4] : **Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.** *Situation générale de l'année 1909.* Gorée : Imp. du Gouvernement Général, 1910, p. 37.
- [5] : **Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.** *Situation générale de l'année 1910.* Gorée : Imp. du Gouvernement Général, 1912, p. 61.
- [6] : **Afrique occidentale française. Haut Commissariat de l'Afrique occidentale française.** *Annuaire. Edition 1949.* Dakar : Haut Commissariat, 1950.
- [7] : **Ministère de la France d'Outre-Mer. Ministère chargé des relations avec les Etats associés. Service des Statistiques. Ministère des Finances et des Affaires Economiques. I.N.S.E.E.** *Annuaire statistique de l'Union française Outre-Mer, 1939-1949. Tome premier.* Paris : Imprimerie nationale de France, 1951.
- [8] : **Ministère des Colonies. Office Colonial.** *Statistiques de la population dans les colonies françaises pour l'année 1911 suivies du relevé de la superficie des colonies françaises.* Paris : Bureau de vente des publications coloniales officielles, 1914, p. 8-9 et 601.
- [9] : **Ministère des Colonies. Agence Générale des Colonies.** *Recensement de la population des colonies. Année 1921 et relevé de la superficie des colonies françaises.* Paris : Bureau de vente des publications coloniales officielles. [1922 ?]
- [10] : **Ministère des Affaires Economiques et Financières. I.N.S.E.E. Ministère de la France d'Outre-Mer. Service des Statistiques.** *Annuaire statistique de l'Union Française 1949-1954. Fascicule 1.* Paris : Imprimerie nationale, 1956.
- [11] : **Ministère de la France d'Outre-mer. Service des Statistiques.** *Inventaire social et économique des territoires d'Outre-Mer. 1950 à 1955.* Paris : Imprimerie nationale, 1957, p. 24-25.
- [12] : **Gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Agence Economique.** *L'Afrique occidentale française.* Paris : Larose, 1927, p. 10.

- [13] : **Présidence du Conseil. Haut-Comité Consultatif de la Population et de la Famille. Rapport du Haut-Comité Consultatif de la Population et de la Famille. Tome V : Les populations des territoires d'Outre-Mer.** Paris : La Documentation française, 1957. p. 21.
- [14] : **Gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Annuaire statistique de l'Afrique occidentale française. Premier volume : 1933-1934.** Paris : Agence économique de l'Afrique occidentale française, 1936. p. 19.
- [15] : **Gouvernement de l'Afrique occidentale française. L'Afrique occidentale française.** Paris : Agence économique de l'Afrique occidentale française, 1936. p. 8.
- [16] : **Gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Annuaire statistique de l'Afrique occidentale française. Deuxième volume : 1934-1935-1936.** Paris : Agence économique de l'Afrique occidentale française, 1937. p. 19.
- [17] : **Gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Annuaire statistique de l'Afrique occidentale française et du territoire du Togo placé sous mandat de la France. Troisième volume : 1936-1937-1938.** Paris : Agence économique de l'Afrique occidentale française. 1939, p. 21.
- [18] : **Ministère de la France d'Outre-Mer. Service Colonial des Statistiques. Annuaire statistique des possessions françaises. Années antérieures à la guerre.** Paris : Ministère des Colonies, 1944-1946.
- [19] : **Ministère de la France d'Outre-Mer. Service des Statistiques. Ministère des Finances et des Affaires Économiques. I.N.S.E.E. Annuaire statistique de l'Union française Outre-Mer, 1939-1946. Chapitre B : Territoire et population.** Paris : Ministère de la F.O.M, 1948, p. B-32.
- [20] : **Bulletin de la Statistique Général de l'A.O.F., 1ème année, no. 6, novembre-décembre 1946,** p. 30.
- [21] : **Haut-Commissariat de l'Afrique occidentale française. Direction des services de la statistiques générale et de la mécanographie. Annuaire statistique de**

*l'Afrique occidentale française. Années 1950 à 1954.* Paris : Servant-Crouzet, 1956. Volume 5, tome 1, p. 45.

- [22] : **Haut-Commissariat Général à Dakar. Etudes et coordination statistiques et mécanographiques.***Annuaire statistique. Année 1955-1956 et 1957. Volume 6, tome 1.* Dakar : Haut-Commissariat, 1959, p. 17.

## LES DOSSIERS DU CEPED

La collection des *Dossiers du CEPED* est une collection de "documents de travail" destinée à accueillir des articles scientifiques se rapportant au domaine de la population et du développement.

Aucune condition n'est posée quant à l'origine ou l'organisme d'appartenance des auteurs. *Les Dossiers du CEPED* sont prévus pour une diffusion limitée mais rapide et "ciblée", en fonction du sujet traité. Ils sont distribués sur demande à toute personne intéressée. Ces articles ont vocation à être publiés également, en totalité ou en partie, sous la même forme ou sous une forme modifiée, dans des revues internationales. Aucune autorisation préalable n'est donc à demander au CEPED pour une nouvelle publication. La documentation du CEPED souhaite simplement recevoir un exemplaire des publications ainsi réalisées.

Les auteurs intéressés sont invités à envoyer au CEPED un texte, rédigé en français, de 15 à 50 pages dactylographiées sur papier blanc 21 x 29,7 cm, marges de 2,5 cm sur le pourtour, prêtes à être reproduites telles quelles (bonne qualité d'impression et taille des caractères suffisante pour une réduction à 16 x 24 cm). Il est souhaité que la pagination figure en haut (numéros impairs sur la droite, numéros pairs sur la gauche). En tête de l'article, après la page de titre, doit obligatoirement figurer un résumé en français accompagné des mots-clés, ainsi que la traduction du titre, du résumé et des mots-clés en anglais. Si l'article concerne un pays ni francophone, ni anglophone, il est demandé de faire figurer également les mêmes éléments dans la langue du pays. L'envoi simultané d'une disquette enregistrée sur traitement de texte, avec les précisions techniques nécessaires, est souhaité mais non obligatoire. Les auteurs conservent la responsabilité de la présentation et du contenu du texte qu'ils ont envoyé.

Le projet d'article reçu est soumis à deux lecteurs, intérieurs ou extérieurs au CEPED. Celui-ci peut en conséquence l'accepter ou le rejeter pour des raisons de forme ou de fond, ou encore demander des modifications. Il se réserve la possibilité d'effectuer lui-même des corrections de forme, ainsi que le regroupement de plusieurs articles dans le même numéro des *Dossiers*. Les matériaux reçus ne sont pas renvoyés à leurs auteurs, qui sont donc invités à en conserver le double.

Chaque auteur recevra 25 exemplaires du numéro contenant son (ou ses) article(s), s'il y a un seul auteur et 15 exemplaires par auteur s'il y en a plusieurs.

Les présentes instructions remplacent celles qui ont pu paraître antérieurement. Elles sont réputées être modifiables à tout moment en fonction des nécessités nouvelles.

## PARU PRECEDEMMENT DANS LES DOSSIERS DU CEPED

N° 1 - **CLAIRIN (Rémy), GENDREAU (Francis)**, 1988, La connaissance des effectifs de population en Afrique. Bilan et évaluation. Hommage à Rémy Clairin. 35 p. *Epuisé.*

N° 2 - **GUBRY (Patrick), SALA DIAKANDA (Mpembele)**, 1988, Politiques africaines en matière de fécondité : de nouvelles tendances. 48 p. *Epuisé.*

N° 3 - **LOCOH (Thérèse)**, 1988, La fécondité en Afrique Noire : un progrès rapide des connaissances, mais un avenir encore difficile à discerner. iv-24 p. *Epuisé.*

N° 4 - **CHASTELAND (Jean-Claude)**, 1988, Etat et besoins de la recherche démographique dans la perspective des recommandations de la conférence de Mexico et de ses réunions préparatoires. iv-43 p. *Epuisé.*

N° 5 - **GUBRY (Patrick)**, 1988, Rétention de la population et développement en milieu rural : A l'écoute des paysans mafa des monts Mandara (Cameroun). 24 p. *Epuisé.*

N° 6 - **LOCOH (Thérèse)**, 1989, Les politiques de population en matière de fécondité dans les pays francophones : l'exemple du Togo. 22 p. *Epuisé.*

N° 7 - **GENDREAU (Francis), CANTRELLE (Pierre)**, 1989, Prospective des déséquilibres mondiaux. Démographie et santé. 33 p. *Epuisé.*

N° 8 - **LE CHAU, PAPAIL (Jean)**, 1989, Transformations agraires et mobilités de la main-d'oeuvre dans la région Nord-Andine de l'Equateur. 18 p.

N° 9 - **VERON (Jacques)**, 1989, Eléments du débat Population Développement. 48 p. *Epuisé.*

N° 10 - **CANTRELLE (Pierre), LOCOH (Thérèse)**, 1990, Facteurs culturels et sociaux de la santé en Afrique de l'Ouest. 36 p. *Epuisé.*

N° 11 - **CHARMES (Jacques)**, 1990, Deux études sur l'emploi dans le monde arabe. 37 p.

N° 12 - **ANTOINE (Philippe), NANITELAMIO (Jeanne)**, 1990, La montée du célibat féminin dans les villes africaines. Trois cas : Pikine, Abidjan et Brazzaville. 27 p. *Epuisé.*

N° 13 - **FILIPPI (Véronique), GRAHAM (Wendy)**, 1990, Estimer la mortalité maternelle à l'aide de la méthode des soeurs. 29 p. *Epuisé.*

N° 14 - **ASSOGBA (L.N. Mensan)**, 1990, Statut de la femme, structures familiales, fécondité : Transitions dans le golfe du Bénin. vi-28 p. *Epuisé.*

N° 15 - **EVINA AKAM**, 1990, La mesure de l'infécondité et de la sous-fécondité. iv-39 p. *Epuisé.*

N° 16 - **TABAH (Léon)**, 1991, Dix problèmes de population en perspective. Hommage à Jean Bourgeois-Pichat et à Alfred Sauvy. 31 p. *Epuisé.*

N° 17 - **KEUMAYE IGNEGONGBA**, 1991, La fécondité en Mauritanie. 39 p. *Epuisé.*

N° 18 - **BARBIERI (Magali)**, 1991, Les déterminants de la mortalité des enfants dans le Tiers-Monde. 40 p. *Epuisé.*

N° 19 - **LOCOH (Thérèse)**, 1992, Vingt ans de planification familiale en Afrique subsaharienne. 27 p. *Epuisé.*

N° 20 - **CANTRELLE (Pierre)**, **THONNEAU (Patrick)**, **TOURE (Boubacar)**, 1992, Mortalité maternelle : Deux études communautaires en Guinée. 43 p.

N° 21 - **VAZ-GRAVE (Maria Julia)**, 1992, La mortalité des enfants à Luanda. 39 p.

N° 22 - **ELOUNDOU-ENYEGUE (Parfait Martial)**, 1992, Solidarité dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ? Evolutions récentes des échanges entre villes et campagnes. 40 p.

Composition : CEPED

Reproduit par INSTAPRINT S.A.  
1, levée de la Loire - LA RICHE  
B.P. 5927 - 37 059 TOURS Cedex  
Tél. : 47 38 16 04  
Télécopie : 47 38 82 70

Dépôt légal 3ème trimestre 1993



CEPED  
15, rue de l'École de Médecine  
75270 PARIS Cedex 06  
Tél. : (1) 46 33 99 41

Photo de couverture : écorce battue,  
art Mangbetu (Zaire oriental).  
Reproduit avec l'aimable autorisation  
du Musée Royal de l'Afrique Centrale  
(Tervuren, Belgique).  
Maquette : Marie-Agnès BRAY, ORSTOM

